



**CENTRE DE FORMATION DES
PROFESSIONS PARAMEDICALES DES
HOPITAUX CIVILS DE COLMAR**

Hôpitaux Civils
de Colmar

**PROJET PEDAGOGIQUE
DE L'INSTITUT DE FORMATION
D'AIDE-SOIGNANT**



**SCOLARITE
2025 / 2026**

T1N5-5



SOMMAIRE

Conformément à l'Arrêté du 10 juin 2021 modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et 9 juin 2023 portant dispositions relatives aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant ainsi qu'aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique, le projet pédagogique présente :

SOMMAIRE	1
1. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION	2
2. LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LE METIER D'AIDE-SOIGNANT	6
3. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE	14
4. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	17
5. LES EVALUATIONS	25
6. LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT OU L'ELEVE EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR CONCERNE	32
7. LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS OU ELEVES EN SITUATIONS DE HANDICAP	36
8. L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS	40
9. LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE	46
10. LES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIES EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	49
11. LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIEES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL	53
12. LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES PAR LES ELEVES ET ETUDIANTS	55
13. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE	57
14. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	60
15. ANNEXE 1 Synthèse blocs de compétences –Modules de formation – Domaines d'activités	I
16. ANNEXE 2 Description des modules de formation	IV

1. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

**Arrêté du 10 juin 2021 modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et 9 juin 2023
relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses
dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation
paramédicaux**

1.1 FINALITE DU REFERENTIEL DE FORMATION¹

Le référentiel de formation décrit, de façon organisée, les missions, les activités et les connaissances théoriques et pratiques associées qui doivent être acquises au cours de la formation conduisant au diplôme d'Etat.

Il est élaboré à partir du référentiel d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant est composée de **dix modules** d'enseignement en institut de formation et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des **onze compétences** du diplôme d'Etat.

Le référentiel d'activités est structuré en domaines d'activités regroupant au sein de chacun d'entre eux, des activités auxquelles des soins sont associés. Les **cinq domaines d'activités** ont été construits en corrélation avec les **cinq blocs de compétences** du référentiel de certification y associant de fait les compétences requises et les activités réalisables.

1.2 DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

D'une durée totale de **1 540 heures**, la formation est organisée conformément au référentiel de formation².

Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

La **formation théorique et pratique** est d'une durée totale de **770 heures** (ou 22 semaines). La **formation en milieu professionnel** comprend 770 heures correspondant à un total de **22 semaines de 35 heures**.

La formation peut être suivie de façon continue ou discontinue sur une période maximale de deux ans. Cette limite ne s'applique pas aux élèves inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience. Les élèves bénéficiant d'un contrat d'apprentissage sont inscrits pour une période ne pouvant excéder dix-huit mois.

La participation de l'élève aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation.

Les cours magistraux requièrent une attention soutenue de l'élève car ils servent de support aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques réalisés en groupes restreints dans une perspective d'acquisition et/ou mobilisations de connaissances nécessaires dans le développement des compétences professionnelles attendues.

L'enseignement théorique et pratique est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.

Plusieurs organisations de travaux dirigés sont mises en œuvre (groupe de 6 à 30 élèves) pour favoriser les apprentissages, l'expression des élèves et l'accompagnement pédagogique. Les élèves sont répartis différemment dans chaque type de groupe afin de favoriser la méthode socio-constructiviste de partage des réflexions et des expériences.

¹ Arrêté du 10 juin 2021 modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

² Ibid.

1.3 CONTENU DES MODULES DE FORMATION

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant peut s'acquérir soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu ou en discontinu, soit par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme.

La formation théorique et pratique comprend dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants :

Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et sa vie sociale	147 h	4,2	Bloc 1 4,8 sem 168 h
Module 2	Repérage et prévention des situations à risque	21 h	0,6	
Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h	2,2	Bloc 2 8,4 sem 294 h
Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h	5,2	
Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h	1	
Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h	2	Bloc 3 2,6 sem 91 h
Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h	0,6	
Module 8	Entretiens des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h	1	Bloc 4 1 sem 35 h
Module 9	Traitement des informations	35 h	1	Bloc 5 3 sem 105 h
Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h	2	
TPG	Travail personnel guidé	35 h	1	
API	Aide Pédagogique Individualisée	35 h	1	
Suivi pédagogique individualisé des apprenants		7 h	0,2	
		770 h	22 sem	

Le contenu des modules est présenté en **Annexe 2**.

1.4 LES STAGES³

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel :

- 3 stages de 5 semaines (Période A, période B et période C)
- 1 stage de 7 semaines insécable en fin de cursus de formation (Période D)

Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

³ Ibid, 6

1.5 L'ORGANISATION DES EPREUVES DE CERTIFICATION⁴

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation. En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient.

Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation.

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève **bénéficie d'une session de ratrappage** par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de **cinq pour cent d'absence justifiée**, non ratrappée, sur l'ensemble de la formation.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel. L'institut de formation s'assure que l'élève a acquis l'ensemble des compétences métier.

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de ratrappage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. **L'élève est autorisé à redoubler une fois.**

Le jury d'attribution du diplôme d'Etat d'aide-soignant est nommé par le Préfet de Région, sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Le jury est souverain.

⁴ Ibid. 6

2. LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LE METIER D'AIDE-SOIGNANT

2.1 DEFINITION DU METIER D'AIDE-SOIGNANT et DES MISSIONS ASSOCIEES⁵

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile. L'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des **soins de la vie quotidienne** ou **des soins aigus** pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant :

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

1. Les soins courants dits « de la vie quotidienne »

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, **deux critères cumulatifs** sont à respecter :

- les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant
- les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée

2. Les soins aigus

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, **trois critères cumulatifs** sont à respecter :

- les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé
- les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire
- les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé

⁵ Ibid. 6

2.2 FINALITE DE LA FORMATION

La finalité de l'acquisition des onze compétences du diplôme d'Etat d'aide-soignant est de permettre au futur professionnel d'analyser les situations des personnes prises en charge, quel que soit l'âge ou l'environnement et de dispenser des soins de qualité sur la base de critères établis.

2.3 L'ACQUISITION DES COMPETENCES DU DIPLÔME

Le rôle de l'équipe pédagogique est d'accompagner l'élève dans l'acquisition des éléments de compétence en travaillant sur trois axes⁶ :

- L'acquisition des ressources professionnelles constituées :
 - des connaissances théoriques
 - des savoir-faire techniques, méthodologiques, relationnels
 - d'une capacité de raisonnement
- La mise en œuvre des pratiques professionnelles à travers les stages, lieux de mobilisation et de combinaison des ressources professionnelles
- Un travail réflexif à travers l'analyse des pratiques professionnelles

La logique d'acquisition des éléments de compétence nous fait privilégier des méthodes pédagogiques visant à mobiliser les expériences des élèves et à susciter leur réflexion et leur capacité d'analyse.

Les 11 compétences (de C1 à C11) à acquérir sont :

Synthèse Domaines d'activités et référentiel de compétences



⁶ Cf. Annexe 1 : synthèse bloc de compétences –Modules de formation – domaines d'activités

2.4 LES VALEURS PROFESSIONNELLES

La pédagogie de l'IFAS s'appuie sur **quatre valeurs professionnelles** fondamentales :

- l'honnêteté
- la rigueur
- le respect
- l'ouverture aux autres

L'équipe pédagogique s'attache à concrétiser ces valeurs dans le projet pédagogique et à les développer chez les élèves.

L'honnêteté :

- **L'élève** est tenu de respecter le règlement intérieur de l'IFAS. En stage, il doit rester dans son champ de compétence, être capable de signaler une erreur ou un manquement et apprendre à évaluer ses compétences. En cours, il respectera les consignes d'émargement et signalera toute absence au secrétariat, aux formateurs ou au responsable de filière.
- **L'équipe pédagogique** veillera à l'application du règlement intérieur, à l'actualisation et la mise à jour de ses enseignements et au suivi pédagogique de l'élève.

La rigueur :

- **L'élève** doit être ponctuel et assidu, en cours et en stage.
Il doit acquérir les connaissances nécessaires à la dispensation des soins, respecter les protocoles et procédures et réaliser des actes de soins conformes aux bonnes pratiques.
Il respectera les consignes données lors des cours et des stages.
- **L'équipe pédagogique** veille au respect de la ponctualité et des consignes données en cours.
Elle vérifie l'assiduité en cours et en stage.
Elle fait preuve de rigueur dans l'accompagnement et le suivi pédagogique de l'élève ainsi que lors de son évaluation.

Le respect :

- **L'élève** est tenu de respecter les règles de politesse et de savoir-vivre avec ses pairs, les formateurs, les intervenants extérieurs, ainsi que l'ensemble des personnels du centre de formation. L'élève est aussi tenu de respecter le matériel. Il témoignera du respect vis-à-vis des personnes soignées, des familles et des professionnels en stage.
- **L'équipe pédagogique** fera preuve du même respect vis-à-vis des élèves et de leur travail.
Elle considère l'élève comme un adulte qui a droit au respect de sa singularité.

L'ouverture aux autres :

- **L'élève** doit apprendre à collaborer avec ses pairs et avec les professionnels intervenant auprès des patients.
Il doit être capable de travailler en équipe et de s'inscrire dans une démarche projet. La tolérance face à la différence est nécessaire pendant les temps de travail au centre de formation et lors de l'exercice professionnel en stage.
- **L'équipe pédagogique** favorisera cette ouverture aux autres par le biais des méthodes pédagogiques (travaux de groupe, réalisation d'un projet, ...), le partage d'expériences et l'analyse des pratiques, l'intervention de professionnels lors des cours.
Elle veillera à l'implication de chaque élève dans la posture d'animateur ou de rapporteur lors des partages d'expériences, des travaux de groupe.

2.5 LES DROITS ET DEVOIRS DE L'ELEVE AIDE-SOIGNANT

Les droits des élèves :

Tout doit concourir à informer les élèves aussi bien sur les missions de l'institut de formation que sur son fonctionnement dans des délais leur permettant de s'organiser à l'avance : planification des enseignements, calendrier des épreuves de contrôle continu des connaissances, dates des congés scolaires... L'équipe pédagogique s'est engagée à faire parvenir à l'élève le planning des enseignements quinze jours au minimum avant leur réalisation. Le calendrier de la scolarité est présenté le premier jour de formation. Quant au calendrier des évaluations, il est porté à la connaissance des élèves dès validation par **l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)**.

Les élèves inscrits en **cursus complet** de formation :

- pour la rentrée d'août, les élèves ont droit à trois semaines de congés dont les périodes sont définies par le directeur de l'institut de formation après avis de l'instance précitée: deux semaines à Noël et Nouvel An ainsi qu'une semaine en fin de formation
- pour la rentrée de janvier, les élèves ont droit à quatre semaines de congés : les quatre semaines sont consécutives et réparties sur la période des vacances d'été de l'Education Nationale.

Les élèves entrant en formation par la voie de l'**apprentissage** ont des droits et devoirs spécifiés dans leur contrat d'apprentissage. Le partenaire du CFPP est SANT'EST CFA (Nancy).

Tout élève a droit à un suivi et un soutien pédagogique individualisé et personnalisé. Ce suivi et/ou soutien pédagogique peut être à l'initiative de l'élève ou à la demande d'un formateur ou de l'équipe de direction. Ce suivi peut prendre la forme d'API (Aide Pédagogique Individualisée), de TPG (Travaux Personnels Guidés) ou encore de Suivi Pédagogique individualisé des apprenants. Le référentiel préconise pour chaque élève, qu'il suive la formation en cursus complet, partiel ou passerelle un total de soixante-dix-sept heures pour cette activité.

Les élèves ont le droit de s'exprimer soit directement auprès de l'équipe pédagogique ou de direction soit par la voix des représentants de la promotion élus démocratiquement en début de scolarité. Un représentant des apprentis sera également élu démocratiquement pour siéger aux instances spécifiques à cette voie d'entrée en formation.

Dans chaque institut de formation préparant à la formation d'aide-soignant est constituée une **Section Relative aux Conditions de Vie des Elèves**, composée du directeur ou de son représentant, des élèves élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut et au minimum de trois autres personnes désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut. A l'IFAS des HCC le choix est fait de coupler cette instance avec son pendant dans la filière infirmière (Section Relative à la Vie Etudiante) afin de favoriser les échanges de points de vue et d'expériences interfilières.

Cette section se réunit au moins deux fois par an sur proposition du directeur ou des élèves représentés à la section de la vie des élèves. Elle émet un avis sur les sujets relatifs à la vie de l'élève au sein de l'institut, notamment :

- l'utilisation des locaux et du matériel
- les projets extra scolaires
- l'organisation des échanges internationaux si un tel projet est mis en œuvre dans l'établissement...

Les devoirs des élèves :

Conformément au règlement intérieur du CFPP, le comportement des élèves ne doit pas être de nature à porter atteinte au bon fonctionnement du CFPP, à créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement et à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens. D'une manière générale, le comportement des élèves doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur. Les étudiants sont tenus d'observer les règles d'organisation intérieure du Centre de Formation, de se conformer aux instructions données et de prendre soin du matériel et des locaux qui leur sont confiés et mis à disposition.

La présence de l'élève est obligatoire pour l'ensemble des activités de formation à l'IFAS et en stage. Les élèves bénéficiant d'un financement sont tenus d'émarger la feuille de présence journalière (et autre support spécifique de l'organisme financeur) pour tous les cours auxquels ils assistent à des fins de justifications auprès des organismes financeurs.

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques en institut et cliniques en stage. Admis à l'IFAS du CFPP des HCC, les élèves s'engagent à se donner les moyens de se déplacer pour se rendre en cours et sur les lieux de stages, pendant toute la durée de la formation.

Les élèves sont soumis au devoir de réserve notamment quant à l'utilisation inappropriée des médias sociaux. Cela recouvre entre autres la mise en ligne de messages diffamatoires ou injurieux, ou de nature à porter atteinte à l'image de la structure de formation (Centre de Formation /stages), des personnes qui y travaillent, des élèves et des intervenants.

2.6 ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les formateurs sont chargés de former des aides-soignants compétents et efficaces, capables de s'inscrire dans une approche globale de la personne soignée et dans un projet de soins qui, lui-même, s'inscrit dans un projet d'établissement.

Chaque formateur est référent ou co-référent de trois à cinq modules⁷, c'est-à-dire qu'il coordonne avec ces collègues formateurs et le responsable de filière la planification des éléments constitutifs du module, qu'il s'agisse des cours magistraux, des travaux dirigés ou encore des travaux pratiques (cf. p. 7). Cette planification se fait également en concertation avec les membres des autres filières paramédicales du CFPP afin d'optimiser au mieux les ressources humaines et matérielles ainsi que l'usage des locaux.

Le référent de module doit présenter au directeur de l'IFAS ainsi qu'au responsable de filière un projet de module dans lequel il décrit les objectifs de formation ainsi que les objectifs pédagogiques poursuivis. Il propose la stratégie pédagogique la plus appropriée à l'apprentissage par le public d'élèves aides-soignants, des éléments constitutifs du module dont il a la charge.

⁷ Cf. Annexe 2 : Description des modules de formations

Le rôle de l'équipe pédagogique auprès des élèves est de :

- proposer des modèles conceptuels en soins infirmiers pour aborder la prise en soins des patients/résidents/clients
- les former à analyser leurs pratiques et comportements professionnels
- favoriser le développement de leur identité professionnelle
- leur permettre de se situer dans une équipe pluriprofessionnelle
- favoriser la collaboration avec l'ensemble des professionnels prenant en charge la personne soignée
- les accompagner dans une réflexion sur les valeurs professionnelles
- permettre l'acquisition d'un langage professionnel
- favoriser une communication adaptée avec la personne prise en charge
- faciliter l'apprentissage de la prise de parole
- favoriser l'écoute et la tolérance
- les guider sur le plan méthodologique
- assurer le suivi pédagogique
- permettre à l'élève par le biais des API et des TPG de suivre la formation jusqu'à son terme en proposant des méthodes de travail et des outils pédagogiques adaptés à ses besoins
- proposer un soutien pédagogique et personnel en cas de besoin tant sur les temps de formation théorique que sur les temps de formation clinique
- les guider dans l'élaboration de leur projet professionnel et dans leur recherche d'emploi
- veiller au respect des règles de l'institution

2.7 METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Pour assurer les enseignements, l'équipe pédagogique et les intervenants extérieurs utilisent diverses méthodes :

- les cours magistraux (utilisation de diaporamas, « textes à trous » ou quizz)
- les travaux dirigés
- les jeux de rôle
- les témoignages de soignants et de bénévoles
- les travaux sur documents
- la projection de films
- les exposés
- les démonstrations de techniques de soins en salle de pratiques
- l'apprentissage informatique en salle informatique
- la simulation en santé (*Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels.* art. 3 du référentiel de formation)
- l'analyse des pratiques professionnelles
- le portfolio et son exploitation en face à face pédagogique
- l'encadrement en stage par les maîtres de stage, tuteurs de stage et professionnels de proximité

Cette variété d'outils et de méthodes pédagogiques permet une intégration des connaissances quel que soit le canal d'apprentissage de l'élève (auditif, visuel et/ou kinesthésique).

Le matériel et les équipements à disposition des formateurs et des intervenants comprennent :

- des ordinateurs portables et fixes ainsi que des vidéoprojecteurs qui sont répartis dans les amphithéâtres ainsi que dans différentes salles de cours
- une salle est équipée d'un tableau numérique interactif
- les salles de pratique avec des mannequins de démonstration et du matériel de manutention et de soins
- un équipement de simulation de handicaps
- une salle équipée pour réaliser des séquences filmées utilisant l'outil pédagogique de simulation en santé avec mannequin de moyenne fidélité
- des boitiers individuels de quizz : Quizzbox®
- le centre de documentation et d'information avec accès Internet
- une salle informatique équipée de 10 postes
- l'accès aux plateformes numériques Google Workspace® et Projet Voltaire®

3. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE

3.1 Plateforme dédiée

Deux plateformes sont dédiées à l'exercice pédagogique au profit des élèves⁸. Ces deux plateformes sont mises à disposition de l'ensemble des élèves qu'ils suivent la formation en cursus complet ou en cursus partiel afin de permettre une équité d'accès aux connaissances constitutives des 11 compétences pour l'ensemble des évaluations de module. La gestion de ces plateformes se fait par le biais du technicien numérique du CFPP, poste créé, entre autre, pour palier la complexité de mise en œuvre et la maintenance de ces dernières.

MyKomunoté®

Extension du logiciel Formeis® de gestion du dossier scolaire, l'application MyKomunoté est une plateforme interactive permettant à l'élève d'avoir accès à :

- son planning individualisé
- aux cours mis en ligne (à condition que le poids du document attaché ne dépasse pas 20 Mo)
- son relevé de notes
- la présentation de ses affectations de stage pour l'année
- des informations sur les stages passés, en cours ou à venir
- au remplissage de son e-portfolio

Cette plateforme est accessible depuis un poste informatique mais aussi depuis un Smartphone via un mot de passe individualisé, ce qui garantit la sécurisation de l'accès aux données personnelles.

Le programme de gestion du dossier Formeis® n'est accessible que par l'équipe pédagogique, administrative et de Direction sur un poste informatique du CFPP. A l'heure actuelle, le télétravail est impossible avec ce logiciel.

Google Workspace for Education Plus®

Cette plateforme professionnelle de travail collaboratif permet de nombreuses possibilités de transmissions d'informations dans le cadre d'enseignements hybrides voire distanciel complet (cf. 4.2). L'accès se fait de manière sécurisée par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe individualisé depuis un Smartphone ou un ordinateur.

Le formateur et l'élève peuvent y avoir accès du CFPP ou de leur domicile à condition d'avoir une connexion internet ayant suffisamment de débit (pour les visioconférences notamment).

Projet Voltaire®

Le projet Voltaire permet le développement de compétence d'expression écrite et la rédaction d'écrits de qualité.

a. Objectifs

- déculpabiliser l'élève quant à ses lacunes en orthographe, syntaxe, grammaire
- faire face aux difficultés rencontrées quotidiennes dans les échanges professionnels et personnels
- proposer un outil ludique, efficace et auto adaptatif à l'utilisateur (niveau et rythme de l'utilisateur)
- proposer une formation certifiante

b. Publics visés

Les élèves aides-soignants sont concernés par une remise à niveau de compétences notamment d'expression écrite et orale permettant le suivi de la formation et l'acquisition des compétences professionnelles pour cela un accompagnement personnalisé et individualisé de 35 heures est prévue par le référentiel de formation.

⁸ Les frais financiers en lien avec l'usage de ces outils/plateformes numériques sont à la charge du CFPP et ne sont pas répercutés auprès des apprenants.

c. Organisation au sein du CFPP

Un contrat de Licence locative d'utilisation du service en ligne « Projet Voltaire » est signé entre le CFPP et l'organisme Projet Voltaire. Les formateurs ont la possibilité de consulter les résultats des élèves dont ils assurent le suivi pédagogique.

d. Organisation dans le déroulement de la formation

Les élèves passeront un test de positionnement d'une durée de 15 à 40 mn en ligne.

En fonction des résultats obtenus, un contrat pédagogique sera mis en place pour permettre à l'élève de réaliser les exercices lui permettant une progression dans la rédaction d'écrits de qualité tout au long de sa formation. L'élève aura la visualisation sur le planning de la promotion des temps dédiés aux apprentissages individualisés et en lien avec l'usage de la plateforme du Projet Voltaire®.

3.2 Outils de communication à distance

L'option « messagerie » du logiciel MyKomunoté® n'ayant pas été retenue comme usage quotidien de messagerie, le CFPP utilise la messagerie Gmail® du Google Workspace® pour échanger prioritairement avec les élèves.

Google Workspace® permet en outre :

- d'échanger des documents, sans souci de poids du document
- de réaliser un travail collaboratif à distance en travaillant à plusieurs sur le même document
- d'échanger en visioconférence via Meet® pour la réalisation d'un cours, soit avec un intervenant extérieur, soit avec un formateur permanent du CFPP par le biais des Classroom®
- d'échanger en visioconférence entre élèves, la visioconférence étant limitée à 250 participants tout intervenant confondu
- de tchatter entre formateurs et élèves ou simplement entre élèves
- de transmettre des documents par le biais des Classroom® ou du Drive®
- de réaliser des questionnaires, des bilans, des évaluations en ligne via des documents Google Forms®

Les élèves peuvent également communiquer avec l'ensemble de l'équipe par le biais de la messagerie institutionnelle **Zimbra®**.

Chaque messagerie possède son adresse mail dédiée :

- ch-colmar.fr pour Zimbra®
- cfpp-colmar.fr pour Gmail®

Une adresse Gmail® en cfpp-colmar.fr est systématiquement créée en début de formation pour l'ensemble des apprenants. L'adresse ainsi que les différents accès logiciels sont désactivés après leur départ.

Les outils utilisés au sein du CFPP (MyK®, Google Workspace®) permettent aux élèves d'échanger entre eux ou avec les formateurs mais également de basculer sereinement en enseignement hybride voire en enseignement distanciel complet très rapidement en limitant la perte de chance de réussite liée aux supports informatiques utilisés.

3.3 Mise à disposition des élèves et étudiants de matériel informatique adapté

Le CFPP bénéficie de 20 ordinateurs portables offerts gracieusement par la Région Grand Est au profit des apprenants du CFPP.

Les ordinateurs portables sont prêtés à tout élève qui en fera la demande contre **caution de 150 euros**.

Un logiciel bureautique libre de droit (OpenOffice®) peut être installé sur l'ordinateur avant sa transmission à l'apprenant.

4. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

L’Institut de Formation d’Aides-Soignants accueille **38** élèves primo-entrants, **2** reprises de formation et **4** redoublants pour un total de **19** élèves en cursus partiels ou passerelle.

Le quota fixé par la Région est de **40 places** soit un taux de remplissage de **110 %**.

L’équipe pédagogique s’engage à fixer des objectifs d’apprentissage et de professionnalisation à chaque entame de temps d’enseignement théorique et pratique mais également avant chaque temps d’apprentissage clinique.

L’élève est accompagné dans la rédaction de ses objectifs personnels avant chaque stage, qui s’ajoutent aux objectifs institutionnels du CFPP qui présentent une progressivité dans l’avancée des périodes de stage mais également dans la co-construction de son projet professionnel.

L’élève, quant à lui, s’engage à réaliser l’ensemble des travaux demandés au cours de sa formation théorique et clinique.

L’élève qui n’exploite pas les moyens pédagogiques mis à sa disposition et ne réalise pas le travail d’apprentissage requis compromet la réussite de son projet de formation professionnelle aide-soignant. Le formateur référent de module ou référent du suivi pédagogique proposera les mesures nécessaires pour permettre à l’élève d’atteindre les objectifs pédagogiques fixés.

4.1 L’HETEROGENEITE DES GROUPES

Les élèves aides-soignants présentent des profils personnels, académiques et professionnels très variés. Lors de la constitution des groupes, l’équipe pédagogique veille à garder cette hétérogénéité afin de développer le partage d’expériences et la capacité de travailler ensemble dans la diversité.

4.2 LES COURS EN GROUPES DE TAILLE VARIABLE

L’équipe pédagogique détermine la taille des groupes en fonction du thème du cours et des intervenants :

- cours en promotion entière pour les cours magistraux des intervenants extérieurs notamment
- cours en demi-promotion pour ceux nécessitant une participation active des élèves (démarche de soins par exemple)
- cours en groupes de 10 à 15 élèves pour les travaux dirigés, les analyses de pratiques, les savoirs-pratiques
- cours en groupes plus petits (5 à 11 élèves) pour certains enseignements de techniques de soins ou ceux mettant en œuvre la simulation en santé comme outil pédagogique
- cours à distance ou travaux en petits groupes en distanciel dans le cadre de la mise en œuvre d’un enseignement hybride

4.3 LA DIVERSITE DES INTERVENANTS

De nombreux professionnels (médecins, cadres de santé, infirmiers, psychologues, diététiciennes, ergothérapeutes,...), issus principalement du milieu hospitalier, interviennent auprès des élèves dans leur domaine de compétences.

L'équipe pédagogique fait appel à des aides-soignants ou à des associations qui interviennent pour enrichir le débat en illustrant leurs propos par le témoignage de leur vécu de professionnel du terrain tout en faisant le lien avec l'enseignement dispensé au sein du CFP. En fin de formation, une table ronde est organisée avec des professionnels issus de la promotion précédente sur le thème de la prise de poste. Ce temps d'échanges avec des professionnels hors du temps de stage libère la parole et permet aux élèves d'interroger les anciens élèves sur leurs appréhensions et leurs propres vécus de prise de poste.

4.4 LES SUPPORTS DE COURS

L'équipe pédagogique fournit aux élèves les photocopies des cours ou des diaporamas afin que les élèves aient des supports de cours fiables lorsque cela semble nécessaire. Ils transmettent également les cours par les voies précisées au chapitre 4.

Cela permet aux élèves de gérer le stress lié à la prise de notes et laisse ainsi du temps pour les échanges d'expériences durant les cours. Selon la thématique abordée, le support n'est fourni qu'après le temps d'enseignement pour favoriser l'attention et l'échange lors du cours.

Les intervenants extérieurs se gardent le droit de transmettre ou non leurs supports de cours aux élèves.

La transmission des documents se fait pour l'ensemble des élèves, qu'ils soient en cursus complet ou en cursus partiel. Ce choix permet de donner l'accès à l'ensemble des éléments de connaissances même pour les élèves dispensés par leur diplôme initial.

Afin de sécuriser l'apprentissage de l'ensemble des élèves d'une promotion, l'équipe pédagogique fait le choix de donner l'accès physique à l'intégralité des enseignements qu'il s'agisse de cours magistraux, de travaux dirigés ou encore de travaux pratiques. Il semble inconcevable de mettre des élèves en difficultés pour des raisons inhérentes au financement de leur formation en cursus partiel voire passerelle.

4.5 LA FORMATION A L'ANALYSE DE SITUATION PAR LE RAISONNEMENT CLINIQUE

L'élève aide-soignant doit acquérir une démarche de raisonnement clinique indispensable à la compréhension des situations des personnes soignées. Cette démarche est nécessaire à la mise en place de projet de soins/de vie en équipe pluri-professionnelle car la contribution de l'aide-soignant au raisonnement clinique partagé est indispensable.

Elle s'appuie, entre autre, sur le modèle conceptuel en soins infirmiers de Virginia HENDERSON ou encore Marjory GORDON et le raisonnement clinique partagé.

D'autres théories de soins sont abordées dans le cursus de formation afin de permettre à l'élève d'appréhender la pluralité des approches de prise en soins possibles.

4.6 L'ENSEIGNEMENT DES SAVOIRS PRATIQUES

4.6.1 L'enseignement des soins d'hygiène courants dits « de la vie quotidienne » :

Il s'étend sur les 6 premiers mois de la formation. Il se fait en groupe de taille variable selon le soin enseigné.

L'équipe pédagogique développe les mises en situation à partir de petits cas cliniques. Les protocoles de soins ont été remplacés par des feuilles de synthèse de déroulement des soins mettant en évidence les critères de qualité des soins afin de favoriser la transférabilité des acquis.

La réalisation des soins de la vie quotidienne sont abordés dans le cadre du **module 1**
Bloc 1 :

- Hygiène des mains et application des bonnes pratiques
- Aide aux gestes de la vie quotidienne dans le cadre du maintien de l'hygiène de vie et de l'administration de thérapeutiques

La qualité et la sécurité des soins sont abordées concomitamment avec ces temps de pratiques pour faciliter l'intégration et l'apprentissage des règles d'hygiène de sécurité et de confort.

4.6.2 Les autres savoirs pratiques et les soins aigus :

Certains enseignements se font sous la forme d'ateliers de mise en situation simulée. Ces ateliers sont animés par les formateurs de l'IFAS ou par les intervenants extérieurs infirmiers ou aides-soignants.

Module 5 Bloc 2 – savoirs pratiques en lien avec l'ergonomie et l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée :

- Techniques de mobilisation et la prévention des risques pour la personne et pour le professionnel

Module 3 Bloc 2 – les autres savoirs pratiques :

- Mesures quantitatives et qualitatives des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte dont (entre autres) :
 - Recueil de la saturation en oxygène
 - Recueil de la glycémie par captation capillaire ou lecture instantanée transdermique
- Réalisation de prélèvements non stériles

Module 8 Bloc 4 – les autres savoirs pratiques :

- Réalisation des opérations d'entretien des locaux et des matériels
- Application des règles d'isolement des patients

Module 4 Bloc 2 – les soins en situation aigüe :

- Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage (entre autres) :
 - Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques
 - Montage et entretien du matériel et réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cictré non inflammatoire
 - Lecture instantanée de données biologiques urinaires, recueil aseptique d'urines (hors sonde urinaire)
 - Renouvellement de poche et de support sur colostomie cictrisée
 - Pose de bas de contention
 - Pose de suppositoire d'aide à l'élimination
 - Lavage oculaire et instillation de collyre
 - Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable
 - Application de crème et de pommade
 - Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique

4.7 LES TRAVAUX DEMANDES EN STAGE (Périodes A à D)

4.7.1 Les périodes A, B et C : 5 semaines

Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes :

- Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigue
- Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions :

- Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.

- Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Afin de permettre à l'élève d'approfondir ses connaissances et d'aiguiser sa réflexion en lien avec sa professionnalisation, l'équipe pédagogique propose donc aux élèves de réaliser des travaux de recherches tout au long de leur cursus clinique.

Travaux demandés en lien avec la période A

3 travaux sont demandés aux élèves au cours du stage n° 1 (Période A) :

- 1^{er} travail : Rechercher les définitions de 5 termes de **vocabulaire médical spécifique** au lieu de stage. Ce travail sera à rapporter lors du cours sur le vocabulaire médical.
- 2^{ème} travail : Un **recueil d'informations** portant sur une personne que l'élève a pris en soins est à rédiger **en utilisant la trame de la méthodologie enseignée**.
- 3^{ème} travail : En quelques lignes, exposer une situation d'étonnement vécue ou observée pendant cette première période de stage.

Pour les élèves étant dispensés du stage en période A, un travail de classement de données en lien avec le recueil d'information est proposé.

Travaux demandés en lien avec la période B

- **1^{er} travail : Vocabulaire médical : rechercher 5 nouveaux termes de vocabulaire médical et les définir** en les mettant en lien avec la spécificité du lieu de stage et en citant la source des recherches
- **2^{ème} travail : démarche clinique : réaliser une démarche clinique sur une seule personne** (ensemble des étapes de la démarche)

Travaux demandés en lien avec la période C

- Réaliser un travail d'analyse d'une situation relationnelle
- Réaliser un travail d'analyse d'une situation d'accueil ou d'encadrement

Ces travaux sont en lien avec l'évaluation du module 6 et du module 7.

4.7.2 La période D : 7 semaines

Il s'agit d'une période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. La période D doit porter sur les 3 missions de l'AS.

La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AS :

- **Bloc 1** : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- **Bloc 2** : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- **Bloc 3** : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- **Bloc 4** : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- **Bloc 5** : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Travaux demandés en lien avec la période D

- démarche clinique : réaliser une démarche clinique pour une à deux personnes (ensemble des étapes de la démarche)
- ou un travail sur l'organisation du travail : planification du temps travail (collaboration interprofessionnelle) sur une équipe du matin en tenant compte des différentes contraintes inhérentes au lieu d'exercice

4.8 PROJETS INSTITUTIONNELS SPECIFIQUE A L'IFAS

4.8.1 Animation « soins de mains » :

Les aides-soignants sont amenés à participer aux projets institutionnels et aux projets de vie des résidents en EHPAD.

L'équipe pédagogique organise un projet qui s'inscrit en transversalités sur la quasi-totalité des modules de la formation d'aide-soignant, afin d'initier les élèves à la méthodologie du projet, de l'animation d'un groupe à visée thérapeutique et de la participation à l'animation à but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Les objectifs de ce projet se déclinent comme suit :

- faire découvrir et expérimenter la méthodologie du projet
- faire découvrir aux élèves aides-soignants l'intérêt des soins esthétiques dans la prise en charge des personnes âgées en institution par le biais du soin des mains
- proposer un soin des mains à des personnes âgées présentant un niveau élevé de dépendance physique et/ou psychique et qui ne participent pas habituellement aux activités d'animation
- maintenir le partenariat avec des EHPAD ou des établissements médico-sociaux accueillant des élèves en stage, cœur de cible de l'exercice professionnel des aides-soignants

4.8.2 L'initiation à la sophrologie :

La genèse de la réalisation d'une initiation à la sophrologie est le constat qu'un grand nombre d'élèves aides-soignants ont fait part aux formateurs de leur difficulté à gérer leur stress et ne savent pas toujours comment être aidés. Ils évoquent la difficulté de gérer le stress des examens théoriques et des mises en situation professionnelle (référentiel AS 2005). Pour certains, l'objectif de réussir « à tout prix » génère un stress excessif et une anxiété pouvant paralyser leur potentiel et leurs facultés. Pour d'autres, les difficultés financières et/ou les complications relationnelles peuvent majorer ce stress.

Pour tous ces motifs, cette initiation est réalisée par une sophrologue diplômée et vise à permettre aux élèves de :

- trouver un épanouissement personnel
- développer des potentialités
- améliorer leur qualité de vie personnelle et collective

Chaque élève bénéficie d'un temps de 3h d'initiation à la sophrologie.

Afin de compléter cette initiation, une **salle « Bulle »** est implantée au sein du centre de formation pour permettre aux élèves de bénéficier d'un lieu de détente coupé du tumulte environnant.

Ce lieu est mis à disposition dans le cadre de la prévention de la rupture de formation et de l'amélioration de la qualité de vie des apprenants et des personnels du CFPP.

Objectif de cette salle :

Proposer à l'utilisateur un espace de bien être avec possibilité de se détendre dans une atmosphère dédiée proposant :

- un diffuseur d'huiles essentielles (fragrance travaillée en partenariat avec l'aromathérapeute des HCC)
- une ambiance musicale propice à la relaxation
- du mobilier adapté

Des diffuseurs d'huiles essentielles sont également disposés dans différents lieux du CFPP afin d'assurer une ambiance olfactive propice à l'apaisement dans le cadre de la prise en charge de l'angoisse, stress (accueil IFSI/Hall entrée/ accueil secrétariat...).

4.9 TEMPS D'ECHANGES COMMUNS AUX ELEVES AIDES-SOIGNANTS ET ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

Au CFPP des HCC, nous souhaitons faire se rencontrer les élèves/étudiants des différentes filières au cours de leur cursus de formation afin que ces futurs professionnels qui seront amenés à collaborer ensemble puissent rapidement appréhender les facettes de chaque métier. Nous profitons de temps de travaux dirigés ou de cours magistraux pour effectuer cette rencontre.

Par exemple, les élèves aides-soignants et les étudiants en soins infirmiers de S6 participent à des travaux dirigés communs autour de la collaboration AS/IDE. Il en va de même pour la participation au cours magistral « informatique et libertés » en S1.

Ceux-ci contribuent à l'identification du champ de compétence de chaque professionnel et de leur complémentarité.

5. LES EVALUATIONS

5.1 EVALUATION DES MODULES DE FORMATION ⁹

5.1.1 Les modalités :

Blocs de compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences	Durée	Forme
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation	2h TT : + 40 min	Epreuve individuelle sur table Analyse de situation + QROC*
	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque		1h TT : + 20 min	Epreuve individuelle sur table QROC + QCM* En lien avec plusieurs petites situations
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation comportant une évaluation des connaissances en lien avec les modules 3 et 4	1h TT : +20 min	Epreuve individuelle sur table QROC + QCM*
	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement		2h TT : +40 min	Epreuve individuelle sur table Analyse de situation + QROC*
	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5	10 min Pas de TT pour les épreuves pratiques	Epreuve individuelle pratique

⁹ Ibid.

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée	En lien avec PEC patient Argumentation 15 min TT : + 5 min	Épreuve individuelle Ecrite (analyse) + orale (argumentation)
	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs		En lien PEC pair Argumentation 15 min TT : + 5 min	Épreuve individuelle Ecrite (analyse) + orale (argumentation)
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage	1h30 TT : + 30 min	Epreuve individuelle sur table Analyse de situation + QROC*
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9 Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée	4 h de réflexion en groupe de 5 élèves Pas de TT car épreuve collective	Epreuve collective en groupe à partir d'une situation
Module 10 Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques				

5.1.2 La planification des évaluations :

Afin de réaliser la planification des évaluations (cf. Annexe 3) tout en respectant l’alternance cours/stage et dans le souci de répondre aux demandes des élèves des promotions précédentes, l’équipe pédagogique s’est fixée la règle de ne pas planifier d’évaluation le premier jour de cours suivant une période de stage ou de vacances.

Les grilles d’évaluations sont systématiquement transmises aux élèves avant l’épreuve lors de la présentation des modalités et de la grille d’évaluation et ceci pour l’ensemble des modules.

Les résultats des évaluations sont transmis individuellement à l’élève par le biais d’un document écrit validé par le directeur du CFPP. C’est le formateur référent du suivi pédagogique qui transmet le document à l’élève en main propre dans la mesure du possible. Cette procédure permet au formateur de convenir un rendez-vous de suivi pédagogique en cas de non validation de modules si l’élève le souhaite. Ce face à face pédagogique permet d’envisager avec l’élève les axes d’amélioration pour pallier les difficultés.

L’ensemble des élèves ayant passé un module peuvent consulter leur copie afin de repérer les éléments manquants ou erronés et/ou d’améliorer la méthodologie de révisions nécessaires à la validation de l’épreuve de rattrapage en cas d’échec. Une priorité est cependant donnée aux élèves n’ayant pas validé l’évaluation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur référent de suivi pédagogique ou du responsable de filière dans les 48 heures après la communication de la note.

Le diplôme d’Etat d’aide-soignant s’obtient par la validation de l’ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

L’IFAS s’assure que l’élève a acquis l’ensemble des compétences métier à l’issue du temps de formation.

En cas de non validation d’un bloc de compétences, l’élève, y compris s’il est redoublant, bénéficie d’une session de rattrapage (2^{ème} session d’évaluation) par année d’inscription dans la limite de deux sessions aux évaluations par année d’inscription, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale. La note retenue est la meilleure note obtenue entre la session d’évaluation initiale et celle de rattrapage, y compris si l’élève est redoublant. En cas de non-validation de compétences en milieux professionnels, l’élève effectue une période en milieu professionnel de rattrapage des compétences en milieu professionnel par année d’inscription en formation dont les modalités sont définies par l’équipe pédagogique.

En cas de redoublement d’un élève, les instituts de formation prennent en compte les notes supérieures ou égales à 10/20 de l’année initiale et l’élève est alors dispensé durant son année de redoublement des enseignements et des validations correspondant aux modules dont les notes sont conservées.¹⁰ En effet, il conserve les notes supérieures ou égales à 10 pour l’année de redoublement.¹¹

L’élève est autorisé à redoubler une fois.

La commission de consolidation du dossier

Avant la tenue du jury de certification, une réunion pédagogique est installée par le directeur de l’institut de formation en fin de formation, dédiée à la vérification et la consolidation des dossiers scolaires. Cette commission vérifie les notes théoriques obtenues par les élèves avant leur transmission à la DREETS.

¹⁰ INSTRUCTION N° DGOS/RH1/2023/73 du 10 mai 2023 relative à l’accélération du calendrier de diplomation pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture, et aux autres dispositifs existants permettant de fluidifier le processus de diplomation et faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS)

¹¹ Art 10 modifié par l’arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d’Etat d’aide-soignant et d’auxiliaire de puériculture

5.2 LA PREPARATION DES ELEVES AUX EPREUVES D'EVALUATION

L'équipe pédagogique met en place dans le cadre de l'API ou de TPG des moyens pour préparer les élèves aux épreuves d'évaluation :

- un cours sur « Apprendre à apprendre » et sur la «Fiche de révisions »
- Mise à disposition de fascicules de l'Université de Strasbourg extraits de la plateforme Moodle® pour apprendre à gérer ses prises de notes et se préparer aux examens entre autres.
- un devoir formatif pour chacun des blocs de compétence
- mise à disposition des salles de pratiques pour les élèves souhaitant s'entraîner à l'épreuve pratique du module 5
- Le « Projet Voltaire » (cf. 4.1) peut également être perçu comme un moyen d'aborder plus sereinement les évaluations en ayant une aisance lors de la lecture des consignes et des questions ainsi qu'au moment de rédiger les réponses
- Des enseignements numériques dispensés par un technicien numérique permettent aux élèves d'appréhender environnement et outils numériques pour suivre plus sereinement leur formation.

Elle permet également aux élèves bénéficiant d'un accès partiel à la formation (cursus partiel, passerelle, avec allègement ou non des enseignements) de suivre l'intégralité des enseignements sur lesquels les élèves sont évalués (pour les cours non-inscrits dans le contrat pédagogique rédigé en début de formation)

5.3 L'EVALUATION DES COMPETENCES EN STAGE

5.3.1 Le portfolio :

Ce document est destiné au suivi du parcours de formation de l'élève ainsi qu'au développement de ses compétences.

Les objectifs principaux de cet outil sont :

- de favoriser une analyse de la pratique professionnelle de l'élève qui le conduit à la professionnalisation
- de faire le lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain
- de permettre à l'élève de suivre sa progression au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme

Le portfolio permet :

- d'effectuer un bilan de chaque période en milieu professionnel pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir par l'élève
- de réaliser une auto-évaluation de compétences acquises par l'élève afin de lui permettre un échange avec le tuteur de stage

Il permet aux responsables de l'encadrement en stage (Maître de stage, Tuteur de stage et professionnel de proximité) de connaître le parcours de stage, les soins déjà réalisés et/ou observés, de visualiser les objectifs personnels de l'élève, de valider les objectifs négociés avec l'élève en début de stage et d'évaluer l'acquisition des compétences à mi-période et en fin de période de stage. Ce portfolio est également un support utilisé lors du suivi pédagogique à l'IFAS. Une forme dématérialisée est également proposée aux élèves via la plateforme MyK.

Il est tenu à la disposition des professionnels d'encadrement. La mise en œuvre de ce portfolio est guidée par la nécessité de favoriser une analyse de la pratique qui conduit à la professionnalisation de l'élève, de permettre au(x) formateur(s) intervenant dans le parcours de formation et au référent de stage de coordonner leurs interventions et de positionner l'apprentissage de l'élève au regard du niveau d'exigence attendu en fin de formation. Ce portfolio permet à l'élève d'avoir une vue d'ensemble de son parcours d'apprentissage en stage et de mesurer sa progression.

5.3.2. Evaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel

A mi-période de stage, l'apprenant s'autoévalue sur les blocs de compétence abordés au cours de la période, le tuteur fait le point avec lui à partir de cette autoévaluation et apporte un avis au cours de cet échange. Cette autoévaluation doit être réalisée systématiquement et tracée dans le portfolio sur le support ad hoc. Elle est également réalisée en fin de période.

A la fin de chaque période de stage, le tuteur évalue le niveau d'acquisition de l'élève pour chacun des blocs de compétences, sur la feuille d'évaluation. Cette évaluation est réalisée sur la base d'un échange avec l'apprenant en utilisant son auto-évaluation de fin de période comme support d'échange.

L'évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle s'appuie sur :

- les activités réalisées par l'élève
- les échanges avec les professionnels de proximité sur ces activités
- l'observation par les professionnels des activités réalisées
- l'échange avec l'élève sur les situations rencontrées
- l'auto-évaluation réalisée par l'élève

Le tuteur de stage apprécie le niveau d'acquisition des compétences selon 4 valeurs :

- Acquis,
- À améliorer,
- Non acquis,
- Non mobiliser.

L'acquisition de la compétence est décidée en commission de validation de l'acquisition des résultats au sein de l'institut de formation sur proposition du formateur référent de l'élève. La règle de rattrapage d'une ou de plusieurs compétences reste inchangée : les élèves ont droit à une période en milieu professionnel, communément appelée stage de rattrapage, permettant de rattraper une ou des compétences non validées. La durée et le type de stage est prescrit par l'institut de formation à la suite d'un entretien pédagogique avec l'élève¹²

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétence.

Conformément à l'art.5, la feuille d'évaluation remplie par le tuteur ou le maître de stage **est remise à l'apprenant au cours d'un entretien** pour lecture avant transmission au responsable de l'encadrement.

¹² INSTRUCTION N° DGOS/RH1/2023/73 du 10 mai 2023 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture, et aux autres dispositifs existants permettant de fluidifier le processus de diplomation et faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS)

La feuille d'évaluation des compétences en période de formation réalisée en milieu professionnel ainsi que l'attestation de présence en stage sont envoyées par le responsable de l'encadrement au directeur de l'IFAS dans les 48 h suivant la fin du stage.

Le formateur référent de l'élève examine la feuille d'acquisition des compétences à chaque retour de stage et fait le point avec l'élève lors d'un suivi pédagogique individuel afin de proposer un accompagnement personnalisé ayant pour finalité la maîtrise par l'apprenant de l'ensemble des éléments de compétences à la fin de la formation.

Dans le cadre du suivi pédagogique en stage, le formateur référent du suivi contactera l'élève par mail ou par voie téléphonique au moins une fois lors des stages de période A et C et se déplacera sur le lieu de stage pour aller à la rencontre de l'élève et de son tuteur sur les périodes B et D. Ceci favorise la complétude de l'accompagnement de l'apprenant entre la formation clinique et la formation théorique.

La CVAR¹³ : Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats

La commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation soit les 4 périodes pour un parcours complet. Sa mission consiste aussi à vérifier le parcours scolaire de l'élève.

Au moins deux commissions ont lieu par an, dont une se réunit en fin d'année scolaire. Les validations ou non des compétences en milieu professionnel dans le cadre de rattrapage ou de redoublement peuvent être réalisées par une réunion pédagogique d'acquisition des résultats sous la responsabilité du directeur de l'institut de formation.

¹³ Art. 9 bis Arrêté du 10 juin 2021 modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

6. LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT OU L'ELEVE EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR CONCERNE

L'objectif des financeurs et des employeurs est de permettre à des apprenants, avec ou sans diplôme, sélectionnés par leurs soins ou par celui de l'IFAS, de pouvoir exercer le métier d'aide-soignant en respectant les règles professionnelles et déontologiques en lien avec ce métier.

L'institut de formation doit s'assurer qu'à l'issue de son cursus de formation, l'élève a acquis l'ensemble des compétences Métier. (cf. Chapitre précédent sur les évaluations)

6.1 STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ELEVE

L'élève bénéfice de dispositifs multimodaux d'expression de ses besoins relatifs :

- A la mobilisation des prérequis nécessaires en formation théorique et clinique en lien avec les attendus
- A l'accompagnement pédagogique individualisé durant le cursus de formation
- Aux apprentissages des éléments de compétences attendues au niveau « Novice »
- A l'accompagnement et l'explicitation de son projet professionnel
- A l'accompagnement social, psychologique en lien avec sa formation

Dans le cadre du Projet Voltaire par exemple, un test de positionnement en orthographe de 15 minutes est réalisé en début de formation afin de proposer un accompagnement personnalisé sur la plateforme mais également par les formateurs référents du suivi pédagogique.

En lien avec la promotion AS 2025 2026

6.1.1 Répartition par niveau d'études :

Titres d'inscriptions	Nb
Diplôme national du brevet	1
Sans diplôme	7
BTS	2
CAP	3
BEP	2
- BACCALAUREAT	11
Titre ou Diplôme étranger	2
D. U. T.	1
Autre Diplôme Niv 5	1
DEAVS	1
- Terminale	7
ASSISTANTE DE VIE AUX FAMILLES	2
DAEU	1
DEAES à partir 2021	1
MENTION COMPLEMENTAIRE AIDE	1
Brevet Professionnel	1

Cette première approche permet aux formateurs d'avoir une première vision d'ensemble de la promotion afin d'envisager l'organisation à priori, avant l'arrivée des élèves, des API et des TPG.

6.1.2 Répartition Géographique : (uniquement pour les primo-entrants)

La répartition géographique permet d'appréhender la construction des lignes de stage. En effet, les élèves aides-soignants ne bénéficiant pas d'aide aux frais de déplacement ni d'indemnité de stage, le responsable de filière propose des lignes de stage avec des lieux situés dans la même zone géographique dans un rayon d'environ 50 km autour de Colmar. L'élève peut alors bénéficier d'une formation réalisée en milieu professionnel au plus proche de son domicile dans la mesure du possible.

- **Région GRAND-EST**

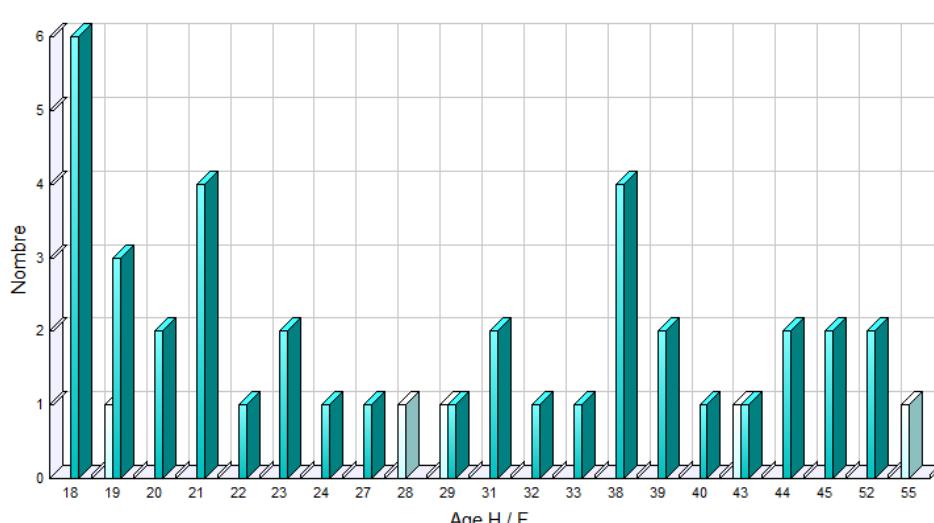
	Département	Nombre
08	Ardennes	
10	Aube	
51	Marne	
52	Haute-Marne	
54	Meurthe-et-Moselle	
55	Meuse	
57	Moselle	
67	Bas-Rhin	1
68	Haut-Rhin	41
88	Vosges	

- **1 Breisach (Allemagne)**

6.1.3 Répartition des élèves par âge et par sexe :

La répartition des élèves par âge et sexe permet de réaliser, dans la mesure du possible, à l'instar de la connaissance des niveaux d'études, une répartition homogène, parfois aléatoire des élèves lors de la composition des groupes de travail afin de favoriser l'échange entre les élèves dans le respect du principe du socioconstructivisme pour la résolu de situation de soins complexe par exemple.

- **39 Femmes et 5 Hommes**
- Moyenne d'âge de la promotion : **30.3** (32 ans en 2025, 32 ans en 2024/2025, 35 ans en 2024, 32 ans en 2023/24, 32 en 2022/23, 31 en 2022, 34 ans en 2021, 31 en 2020 et 2019)



6.2 LES EMPLOYEURS/FINANCEURS

Chaque année un questionnaire relatif à l'employabilité des nouveaux diplômés issus de notre établissement est adressé aux établissements sanitaires et médico-sociaux de la Communauté Européenne d'Alsace.

Les objectifs de ce questionnaire sont :

- d'évaluer l'adaptation à l'emploi des nouveaux agents formés par notre Centre de Formation pour ajuster la formation clinique et théorique
- recenser les besoins de formation continue des professions de santé paramédicales

Une réunion annuelle des partenaires de formation est organisée au CFPP. L'ordre du jour est élaboré à partir du recensement des besoins des partenaires de la formation clinique et l'analyse des bilans de stage réalisés avec les partenaires de stage et les cadres de santé formateurs permanents de l'IFAS.

7. LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS OU ELEVES EN SITUATIONS DE HANDICAP

7.1 ACCESSIBILITE DU CENTRE DE FORMATION DES PROFESSIONS PARAMEDICALES DES HCC

Les locaux sont accessibles pour toutes personnes présentant un déficit moteur, visuel, sensitif et auditif :

- des places de stationnement sont prévues sur le parking privé du CFPP avec un accès prioritaire par l'entrée du personnel sous réserve d'un signalement préalable auprès de l'agent d'accueil
- un accès aux ascenseurs dans les 3 bâtiments composant le CFPP
- des places sont dédiées et matérialisées dans les amphithéâtres
- le mobilier des salles de cours est adapté pour permettre une flexibilité des espaces si besoin
- une signalétique visuelle et tactile a été apposée pour les rampes d'accès, escaliers...
- une boucle audio dans l'amphithéâtre 1 (A2 + A3 courant 2022 de manière pérenne et du matériel disponible à chercher à l'accueil en attente de la mise en fonction)

7.2 LES RESSOURCES « HANDICAP »

Elles permettent :

7.2.1 D'identifier et réunir les partenaires disposant des compétences et expertises pour détecter, identifier les besoins et co-construire les solutions de compensation :

- Le référent de parcours qui connaît la personne et son projet (tierce personne, équipe pédagogique cursus antérieur, conseiller orientation, professionnels de santé assurant le suivi médical...)
- L'organisme de formation qui connaît les exigences de la formation*
- **IFSI-IFAS crip 34173 Casltenau-Le-Lez (près de Montpellier)**
patrice.thuaud@ugecam.assurance-maladie.fr 04.67.33.18.07
stephany.cayssiols@ugecam.assurance-maladie.fr 04.67.63.75.15
en mettant comme objet du mail: «entrée IFSI – nom prénom»
- **IFAS ARFP Mulhouse**
7 boulevard des Nations
68093 Mulhouse mail : info@arfp.asso.fr
- La personne en situation de handicap qui connaît les contraintes liées à son handicap

Des supports sont disponibles :

- Notice d'information incluse dans le dossier d'inscription en sélection/concours/formation
- Maquette de demande des conditions de passage des épreuves aux examens
- Entretien avec le référent handicap du CFPP
- Le(s) opérateur(s) spécialisé(s) qui sont experts sur le handicap concerné**
 - Le Conseil Régional du Grand Est
 - ARS Grand Est - Département des Ressources Humaines en santé Service des Professions non médicales – 03.83.39.79.63 grand-est.ars.sante.fr
 - MDPH 125 B avenue d'Alsace-BP 20351, Colmar Cedex, 68006 -03.89.30.68.10
 - AGEFIPH www.agefiph.fr

- Le référent handicap du centre de formation

7.2.2 Accompagner la mise en œuvre et le suivi des aménagements de la situation de formation (en institut et en stage) : durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques...

- Entretien avec l'apprenant pour l'identification des besoins et accompagnement dans le développement des ressources de compensation
- Traçabilité dans le suivi pédagogique (FORMEIS)
- Recensement des besoins par l'apprenant et la MDPH et complétude du dossier de demande
- Etude de la faisabilité de mise en œuvre en adéquation avec la formation
- Présentation de la situation en instance concernée pour avis
- Notification de la décision à l'apprenant des accords d'aménagement en fonction des possibilités avec le déroulement de la formation et des apprentissages

Au sein du CFPP, la prise en compte du handicap et l'aménagement de la formation s'applique **exclusivement** sur la formation théorique et pratique et non sur les périodes de formation réalisées en milieu professionnel.

Pour les évaluations normatives : (cf. également le point 8.3)

Seules les activités pédagogiques en lien avec des évaluations individuelles sur table peuvent faire l'objet d'aménagement. Pour toute application de mesures d'aménagement des évaluations, l'apprenant compose dans une salle dédiée afin de bénéficier pleinement des modalités et d'assurer la discréetion professionnelle concernant la situation de l'apprenant.

Nature des aménagements	Indicateurs		Nature du handicap
Organisation du temps	Taux de majoration	Fonction du besoin de l'apprenant Maximum tiers temps	Troubles –dys- Troubles visuels Troubles auditifs
Accès aux locaux et installation de matériel	Se référer au chapitre 1 ci-dessus	Salle d'examen proximité sanitaires Usage d'un fauteuil ergonomique Proximité mur, pilier	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs Troubles neuro-moteurs
Aides techniques	Ordinateur de l'apprenant Ordinateur du CFPP Logiciels spécifiques	Fonction du besoin de l'apprenant	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs
Mise en forme des sujets	Agrandissement Taille de la police	Format A4 – A3 Fonction du besoin de l'apprenant	Troubles visuels
Aides humaines	Secrétaire lecteur Secrétaire scripteur	Fonction du besoin de l'apprenant et de la durée de l'épreuve	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs

7.2.3 Accompagner la mobilisation si besoin des dispositifs de financements

- Le Conseil Régional du Grand Est
- ARS Grand Est
- MDPH 125 B avenue d'Alsace-BP 20351, Colmar Cedex, 68006 ---03.89.30.68.10
- AGEFIPH www.agefiph.fr

7.2.4 Veiller à la mise en œuvre effective et pérenne des préconisations retenues

- Calendrier des évaluations intègre une application de tiers temps pour chaque module en cas de besoin
- Information des équipes pédagogiques concernées par courriel
- Copie de la décision dans le dossier scolaire de l'apprenant (FC non concernée)
- Indicateurs dans le rapport d'activité

7.3 AMENAGEMENT DES EPREUVES

L'élève présentant un handicap peut déposer une demande d'aménagement des épreuves évaluatives dans un délai maximal de 45 jours après la date de la rentrée en retirant le formulaire prévu à cet effet auprès du secrétariat de l'IFAS. Il adresse sa demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) selon l'organisation définie localement.

Le directeur du CFPP décide et met en œuvre les aménagements accordés et notifie sa décision à l'élève en prenant appui sur l'avis rendu par le médecin désigné par la CDAPH et au vue de la réglementation régissant la formation conduisant à l'obtention du diplôme d'Etat en partant du processus de sélection jusqu'au processus de présentation à la certification.

L'équipe pédagogique est informée de la décision pour la mise en œuvre des mesures.

8. L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS

8.1 L'INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

8.1.1 En lien avec le diplôme

L'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021 modifiée par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant précise les équivalences de compétences et allègements de formation pour l'accès au diplôme. L'équipe pédagogique propose, selon le diplôme ou les titres (quelle que soit la date d'obtention) permettant au candidat de bénéficier d'un cursus partiel ou passerelle, un parcours personnalisé tant au niveau des enseignements que des disciplines et lieux de stage dans le strict respect du référentiel de formation. Ces propositions seront ensuite validées par l'ICOGL en début de formation. La personnalisation du parcours permet à l'élève d'acquérir l'ensemble des éléments de compétence pour exercer le métier d'AS. Selon les dispenses et allègements proposés par le référentiel, l'élève aura la possibilité d'être présenté à un jury DEAS intermédiaire sans attendre le jury du DEAS du mois de décembre. Cela lui permet une employabilité plus rapide.

L'équipe de direction, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'IFAS, a fait le choix de mettre à disposition des élèves entrés dans la formation par le biais du cursus partiel ou passerelle, les mêmes supports de cours que pour les élèves réalisant leur formation en cursus complet. Il en va de même pour l'accès aux cours ou temps de pratiques dont ces élèves ont, par la prescription du référentiel de formation du 10 juin 2021¹⁴, la dispense de l'enseignement mais pas celle de l'évaluation. Les fiches parcours décrivent de manière précise les différents éléments de contenus de formation dispensés ou allégés ainsi que les typologies de lieux de stage devant être effectuées en fonction de leur(s) diplôme(s) antérieur(s).

Il paraissait inconcevable à l'ensemble de l'équipe de mettre d'emblée des élèves en échec face à des évaluations car ils n'ont pas eu accès aux enseignements évalués. Ce choix a été conforté par les inquiétudes relatées et le stress induit dénoncés par les élèves issus de ces différentes voies d'accès à la formation. Cette démarche concourt à la prévention de la rupture de parcours pour les élèves issus de ces parcours allégés.

Il en va de la sécurisation des enseignements et de la garantie de la qualité des diplômes délivrés en faveur des élèves d'une part sur le temps de formation et des patients/résidents/usagers d'autre part tout au long de la carrière des soignants.

8.1.2 En lien avec les besoins pédagogiques

Un accompagnement individualisé est proposé par les formateurs en fonction de l'entretien réalisé par les formateurs en début de cursus de formation et du bilan de positionnement de la plateforme Voltaire. Il en va de même pour l'évaluation du niveau des élèves dans la maîtrise de l'environnement numérique. Cet accompagnement se poursuit tout au long de l'année de formation tant en période de cours qu'en période de stage. Des salles de pratique et du matériel sont mis à disposition des élèves qui souhaitent approfondir ou réviser des techniques de soins aides-soignantes. L'échange entre pairs lors de ces temps de révisions apporte réponses aux interrogations et réassurance. Ce temps peut se faire en présence d'un formateur selon les besoins pédagogiques de(s) l'élève(s)

8.1.3 En lien avec la localisation géographique de l'apprenant

L'IFAS cherche les places de stage pour les élèves. Les propositions de places sont faites en tout début de formation sous la forme d'une ligne de 4 périodes prédéfinies (pour les cursus complets) en fonction des exigences du référentiel de formation, à savoir , au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

¹⁴ Annexe VII Equivalence de compétences et allègements de formation pour l'accès au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Le choix des 4 lieux de stage se décide en fonction :

- des places accordées par les différents lieux de stage sur les différentes périodes
- des disciplines de stage : une cohérence, dans le sens d'une variété de discipline permettant d'aborder différents champs de l'exercice professionnel, est privilégiée par le responsable de filière lors de la composition de ces lignes
- de la localisation du lieu de stage : afin de réduire les frais de déplacements des élèves, 2 lieux de stage se situent sur Colmar ou en très proche banlieue dans la mesure du possible. Les 2 autres lieux se situent dans la même zone géographique dans un rayon de 50 kms autour de Colmar. Ceci permet aux élèves de choisir une ligne de stage abordant des disciplines variées tout en limitant leurs frais de déplacement
- du cursus suivi par l'élève : complet, partiel ou passerelle
- des expériences professionnelles des élèves :
 - l'élève ne peut aller en stage dans son établissement d'origine (petits établissements) ou dans son service d'origine (grands établissements)
 - l'élève ne peut choisir un service dans lequel il a déjà effectué un stage
 - l'élève ne peut aller dans un service dans lequel travaille un proche
 - l'élève ne peut aller dans un service qui l'implique émotionnellement (décès d'un proche, séjour en tant que patient...)
 - l'élève doit tenir compte des possibilités d'accès et d'hébergement

Le secrétariat de l'IFAS propose une liste de logements disponibles aux élèves au sein de l'hôpital support ou dans des logements appartenant à la « Colmarienne du logement » en fonction des disponibilités et des besoins des élèves. Ces logements peuvent être employés sur la période d'un stage ou sur l'ensemble de la scolarité.

8.2 LE SUIVI ET LE SOUTIEN PEDAGOGIQUE

Ils permettent d'individualiser et de personnaliser la relation pédagogique. Selon la situation de l'élève, la durée de 7 h prévue par le référentiel de formation en qualité de suivi pédagogique individualisé des apprenants pourra être dépassée.

La finalité est de permettre à l'élève de réussir sa formation dans les meilleures conditions et en ayant acquis les éléments de compétences attendus réglementairement.

Afin de compléter ce dispositif d'accompagnement, le formateur référent du suivi pédagogique contactera l'élève par mail ou par voie téléphonique au moins une fois lors des stages de période A et C et se déplacera sur le lieu de stage pour aller à la rencontre de l'élève et de son tuteur sur les périodes B et D.

8.2.1 Le suivi pédagogique individuel :

Chaque élève a un formateur de référence identifié chargé du suivi pédagogique. Il suit les résultats de l'élève en théorie et sa progression dans l'acquisition des éléments de compétences en stage. Il identifie ses éventuelles difficultés. Dans ce cas, il organise un entretien avec l'élève.

L'entretien de suivi pédagogique permet de :

- réaliser un bilan des résultats
- préparer un plan d'action en cas de difficultés
- faire le point sur les représentations de l'élève en lien avec le métier d'AS
- d'entendre le vécu de l'élève en lien avec la formation théorique et les stages

8.2.2 Le suivi pédagogique collectif :

Il s'adresse à l'ensemble des élèves et consiste en :

- préparation de stage (avant chaque période de stage). Une préparation de stage spécifique est organisée pour les stages dans les disciplines psychiatriques ou de santé mentale ainsi que pour les stages réalisés en service de réanimation.
- exploitation de stage (après chaque stage en explorant une thématique prédefinie en fonction des suivis pédagogiques de fin de stage par exemple)
- analyse des pratiques professionnelles
- préparation aux épreuves écrites et orales (pour chaque module)
- entraînement à la démarche de soins
- cours de méthodologie
- travaux dirigés sur différents thèmes
- révisions de techniques de soins

8.2.3 Le soutien pédagogique :

Il est individuel et mis en place après repérage de difficultés par le formateur et/ou à la demande de l'élève.

Lorsque les difficultés portent sur la formation théorique, le soutien peut porter sur :

- l'aide méthodologique à l'apprentissage
- l'optimisation de l'organisation personnelle de l'élève dans l'apprentissage des cours, les révisions, ...
- une proposition de devoir formatif ou de démarche de soins formative

Lorsque les difficultés portent sur les périodes de formation clinique, le soutien peut consister à aider l'élève à formuler des objectifs d'amélioration pour les stages à venir et à trouver des moyens pour les atteindre. En cas de difficulté au cours d'une période, un entretien entre le maître de stage, le tuteur de stage, le formateur référent en institut et l'apprenant est préconisé. Les objectifs de stage, le cas échéant, sont réajustés. La rédaction d'un **contrat pédagogique** permet d'acter la mise en place d'objectifs de formation, leurs mises en œuvre par l'apprenant ainsi que l'évaluation de l'atteinte des objectifs. Le contrat pédagogique engage l'élève dans son processus d'apprentissage et de professionnalisation.

En cas de difficultés personnelles ou familiales ayant un impact sur la formation, le formateur référent ou l'équipe de direction aiguillera l'élève vers des personnes ressources (assistante sociale, psychologue, association, ...).

8.3 L'EXPLOITATION DE STAGE ET L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Un premier temps individuel est planifié au cours de la dernière semaine de chaque stage à l'exception du dernier stage.

Un second temps collectif est organisé à chaque retour de stage. L'exploitation de stage doit permettre à l'élève de prendre du recul par rapport à son vécu en stage, de faire le point sur ses acquisitions, ses difficultés éventuelles avec l'aide du groupe.

Certaines exploitations de stage seront centrées sur l'utilisation du portfolio et/ou sur l'analyse des pratiques professionnelles ou sur d'autres thématiques définies par l'équipe pédagogique en fonction des entretiens individuels de fin de stage. La dernière exploitation est consacrée majoritairement à la prise de poste.

8.4 Les API, SP et TPG

8.4.1 L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) :

Objectifs de formation

Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

Eléments de contenu – Modalités

- Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français ainsi que des outils informatiques
- Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel

Recommandations pédagogiques

Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.

Ces temps d'API seront dédiés soit à du face à face pédagogique en groupe de niveau ou par thématique soit en du temps mis à disposition des élèves pour se connecter à la plateforme du Projet Voltaire. Pour faciliter l'accès à la plateforme, les ordinateurs du Centre de Documentation et d'Information du CFPP seront mis à la disposition des élèves.

Le formateur référent du suivi pédagogique fera régulièrement le point avec l'élève pour faire le bilan des acquisitions et réévaluer les besoins de l'élève afin de fixer les nouveaux objectifs pour les prochaines sessions d'API ou de suivi pédagogique voire de TPG si cela s'avère nécessaire.

Ces temps permettront aux élèves réalisant leur formation en cursus partiel et passerelle de compléter l'apport de connaissances initialement dispensé par le référentiel (cf. § 9.1.1.)

8.4.2 le Suivi Pédagogique Individualisé des apprenants (SP) :

Objectifs de formation

Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation (cf. 9.2)

Eléments de contenu

- Entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

Recommandations pédagogiques

Ce suivi prend le relais du module API.

8.4.3. le Travail Personnel Guidé (TPG) :

Objectifs de formation

Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Eléments de contenu

- Accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

Recommandations pédagogiques

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut.

Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés. La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules.

Répartis tout au long de la formation, les TPG permettront aux élèves d'aborder des thématiques variées allant de la prise de connaissance de leur(s) canal (aux) d'apprentissage jusqu'à la réalisation de fiches de révisions en passant par la mise en œuvre d'objectifs d'apprentissage. Ces temps permettront aux élèves qui les mettront à profit de faciliter l'intégration des connaissances théoriques et pratiques enseignées à l'IFAS.

8.5 DISPOSITIF SPECIFIQUE D'AIDE A LA REUSSITE POUR LES CURSUS PASSERELLE OU PARTIELLE

Dans le cadre de la stratégie de prévention de rupture des parcours proposée par le CFPP, nous élaborons un **contrat pédagogique tripartite** avec les élèves suivant la formation en cursus passerelle ou partiel. Ce contrat, co-signé par le Directeur du CFPP, le référent de suivi pédagogique et l'élève, décrit l'intérêt du dispositif et rend obligatoire les cours proposés en annexe du contrat. Ces enseignements, colligés par les formateurs référents de chaque module estimant nécessaires leurs contenus à l'acquisition de l'ensemble des savoirs, complètent les enseignements prévus par l'annexe VII.

Ces cours sont considérés comme des API ou TPG conformément au référentiel en vigueur, soit une durée de 77h + 35h complémentaires pour un total de 112h.

Chaque cursus dispose d'un contrat spécifique aux besoins des élèves. Le dispositif de contractualisation est validé par l'ICOGL.

Ce contrat est né du constat suivant : les élèves en cursus partiel ou passerelle qui suivent les cours complémentaires proposés par les formateurs se sentent, d'une part, plus sereins dans leur formation et d'autre part, valident leurs évaluations avec plus d'aisance et dans la majeure partie des cas dès la session 1.

9. LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE

La planification de l'alternance cours/stage pour l'ensemble de l'année scolaire est le fruit de la collaboration entre les différents IFSI et IFAS du Haut-Rhin permettant une répartition optimale de l'offre de stage sur l'ensemble du Haut-Rhin et sur la région centre Alsace.

S'agissant d'une rentrée en septembre, les élèves bénéficient de 3 semaines de vacances sur l'ensemble de leur formation. La répartition de ces temps de vacances permet aux élèves d'avoir les vacances de Noël en commun avec les congés scolaires de l'Education Nationale afin de pouvoir les passer auprès de leurs enfants le cas échéant.

L'équipe pédagogique de l'IFAS du CFPP a échelonné les enseignements de manière modulaire sans pour autant respecter scrupuleusement la chronologie numérique en privilégiant une cohérence pédagogique tant au niveau du « séquençage » des modules que de leur contenu.

Les élèves poursuivant des cursus partiels et passerelles s'intégreront dans ce schéma ne pourront pas être diplômés plus tôt que les élèves en cursus complet, à l'exception des Bac Pro ASSP qui verront leur formation s'achever en mars. En effet, les dispenses ou les allègements de formation ne permettent pas un gain significatif de temps au vu de l'ensemble des enseignements qui composent l'année de formation et des dates de jury du diplôme d'Etat.

Les élèves entrant dans la formation par la voie de l'apprentissage pourront également intégrer cette projection en ayant 2 périodes de stage clinique (A et D) chez leur employeur. Il est également envisageable de prolonger la formation par un dernier stage supplémentaire en négociation avec l'employeur. Leur cursus de formation s'achèverait en même temps que les cursus complet au plus court, 6 mois après au plus long (maximum de formation fixé à 18 mois).

 Hôpitaux Civils de Colmar	PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT IFAS 2025/2026 Rentrees IFAS : Lundi 25/08/25 + lundi 05/01/2026	Réf SEO: TAB1 Version: V Date : 15/01/2025
Centre de Formation des Professions Paramédicales		

	Septembre 2025				Octobre 2025				Novembre 2025				Décembre 2025				Janvier 2026				Février 2026				Mars 2026				Avril 2026							
	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20	27				
Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
AS 25/26	E	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S		
AS 2026	E	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	

Rentrée : 25 août 2025

Rentrée : 5 janvier 2026

	Mai 2026				Juin 2026				Juillet 2026				Août 2026				Septembre 2026				Octobre 2026				Novembre 2026				Décembre 2026						
	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28
Semaines	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53
AS 25/26	E	E	S	S	S	S	S	S	V									E	E	E	E	S	S	S	E	E	E	E	V	V					
AS 2026	S	E	E	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	

LEGENDE :

	Stage
	Vacances scolaires
	Enseignement
	Vacances éducation nationale

MAJ le 15/01/2025

VEN à confirmer

10. LES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIES EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées pour les apprenants suivant la formation en cursus complet.

Une convention de stage tripartite est signée entre l'apprenant, le directeur de l'institut de formation et la structure d'accueil en milieu professionnel.

10.1 L'OFFRE DE STAGE

L'offre de stage est diversifiée du fait de la taille de l'hôpital support du CFPP et du nombre d'établissements sanitaires et sociaux appartenant au GHT¹⁵ 11. Nous sommes également amenés, de manière exceptionnelle, à signer des conventions de stage avec des établissements de GHT limitrophes.

10.2 LE CHOIX DES STAGES

L'équipe pédagogique détermine les terrains de stage et leur chronologie en fonction des disponibilités. Les lignes de stage (parcours de stages) sont conçues avec un souci de diversité mais aussi de proximité géographique afin de réduire les frais de déplacement pour les élèves.

¹⁵ GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

Les capacités d'accueil de stage aux Hôpitaux Civils de Colmar sont déterminées en concertation avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et la Direction des soins de l'hôpital support.

La négociation des stages a lieu durant la première semaine qui suit la rentrée. Au sein de chaque groupe, les élèves se répartissent les lignes de stages proposées par l'IFAS en fonction de critères préétablis.

La plupart des lignes de stage comprennent 1 à 2 stages éloignés de Colmar, dans un rayon de 50 km environ.

Dans le cadre de la dispense d'un stage de cinq semaines¹⁶ pour les ASHQ de la fonction publique hospitalière et les agents de service, l'équipe de direction a choisi de libérer ces agents sur le temps de la période A et donne la possibilité aux employeurs de réaffecter les agents dans leurs effectifs sur cette période.

10.3 LA CONVENTION DE STAGE

La convention de stage tripartite est signée entre le directeur de l'IFAS, le directeur de l'institution accueillant l'élève en stage ainsi que l'élève.

Le tableau de planification des stages des élèves sur l'année scolaire (annexe à la convention) et un exemplaire de la convention type sont envoyés au responsable du stage (IDEC, CDS, chef de service... selon l'établissement) avant le premier départ en stage.

Le responsable de filière explicite l'ensemble des éléments constitutifs de la convention. Chaque élève en reçoit un exemplaire qu'il conservera dans son portfolio.

10.4 LE ROLE DES ACTEURS DE LA FORMATION CLINIQUE

Le stage est organisé sous la responsabilité du cadre de santé ou du responsable de stage (médecin, infirmière coordinatrice,...).

10.4.1 Le rôle de l'apprenant

- Prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur
- Construit progressivement ses compétences en interaction avec le Maître de stage/Maître d'apprentissage, le tuteur, les professionnels de proximité et le formateur référent en institut de formation
- S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique
- S'implique dans la résolution des situations rencontrées
- Participe à l'analyse de sa progression

10.4.2 Le rôle du maître de stage / maître d'apprentissage

Le Maître de stage / Maître d'apprentissage est responsable de l'organisation de la (ou des) période(s) en milieu professionnel, en lien avec l'institut ou le CFA, et de l'encadrement de l'apprenant.

¹⁶ Art. 15 du référentiel du 10 juin 2021 modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'AS

Le maître de stage :

- Accueille et intègre l'apprenant
- Organise la formation pratique de l'apprenant au sein de l'équipe en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Assure le suivi de la formation pratique et règle les difficultés éventuelles
- Assure la liaison avec l'institut de formation ou le centre de formation

10.4.3 Le rôle du tuteur

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel.

Le tuteur :

- Organise et assure le suivi de la formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Evalue la progression de l'apprenant durant la période et l'aide à s'auto-évaluer
- Evalue l'acquisition des compétences en fin de période
- Communique avec le formateur référent en institut de formation si besoin

En fonction de l'organisation de la structure d'accueil, le maître de stage ou maître d'apprentissage peut également assurer le rôle de tuteur

10.4.4 Le rôle du professionnel de proximité

Le professionnel de proximité :

- Encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain
- Explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie
- Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré
- Explique les risques : réglementation, sécurité, ...

10.4.5 Le rôle du formateur référent en institut de formation

Le formateur référent en institut de formation assure le suivi de l'apprenant au sein de l'établissement de formation.

Le formateur référent du suivi pédagogique :

- Organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Fixe des objectifs de progression
- Communique avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel
- Régule les difficultés éventuelles

Rappel : le formateur référent du suivi contacte l'élève par mail ou par voie téléphonique au moins une fois lors des stages de période A et C et se déplace sur le lieu de stage pour aller à la rencontre de l'élève et de son tuteur sur les périodes B et D.

11. LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIEES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL

11.1 La réunion des partenaires

La réunion des partenaires est un temps institutionnel durant lequel les partenaires de la formation clinique des étudiants infirmiers et des élèves AS et infirmiers de bloc opératoire sont invités à rencontrer et échanger avec l'équipe pédagogique et administrative du CFPP afin de partager des informations relatives aux différentes filières. C'est lors de ce temps d'échange que des formateurs peuvent être contactés pour aider les équipes à concevoir et/ou rédiger leurs livrets d'accueil et d'encadrement. Ce temps est vecteur de lien entre les professionnels du terrain et ceux du centre de formation

11.2 Les livrets d'accueil et d'encadrement

Le livret d'accueil décrit le service/pôle ainsi que la structure dans lesquels l'élève va réaliser son stage. Cela permet au stagiaire d'avoir une vision d'ensemble de la structure et de se situer par rapport à son environnement tant géographique qu'humain.

Le livret d'encadrement décrit la stratégie d'accompagnement des professionnels tout au long du stage. Il contient entre autre :

- les coordonnées du maître de stage
- les horaires de stage
- le projet d'encadrement décliné selon le niveau d'apprentissage des étudiants/élèves
- ...

Les formateurs référents du suivi peuvent être sollicités par les équipes lors de la réflexion pédagogique nécessaire à la rédaction du projet d'encadrement. C'est lors de ce temps de collaboration entre partenaires que peuvent être rédigé les objectifs de stage spécifiques au lieu de stage en cohérence avec les attendus du référentiel de formation et les moyens disponibles au service ainsi que leurs modalités d'évaluation.

11.3 La convention de stage¹⁷

La convention a pour objet de fixer les modalités et les conditions d'accueil et de déroulement du stage, au regard des obligations réglementaires et des exigences du référentiel de formation.

En cas de non-respect de l'une des clauses de la convention tripartite signée par la direction de l'établissement qui accueille le stagiaire, la direction de l'IFAS et l'élève, il peut être mis fin à cette dernière par l'une des parties présentes au contrat.

En effet, la convention de stage garantit aux élèves un encadrement de qualité et aux équipes d'encadrement un élève acteur de sa formation.

11.4 Proposition de parcours de stage pour le stage période D

Une proposition d'organisation d'un parcours de stage pour 2 disciplines sur le dernier stage de 7 semaines sera faite aux membres de l'ICOGL du mois d'octobre 2024 :

- un parcours « Médecine » : 5 semaines de stage en service de médecine et 2 semaines de stage en chambre mortuaire
- un parcours « Chirurgie » : 5 semaines en service de chirurgie et 2 semaines au sein d'un bloc opératoire

Pour ces deux parcours, conformément aux directives de la DREETS, l'élève sera évalué sur son stage en service de courte durée.

Ces parcours seront proposés aux élèves qui ont de l'appétence pour ces 2 types de spécialités singulières dans l'exercice professionnel aide-soignant à condition qu'ils aient validé l'ensemble des compétences à l'issue des stages précédents.

¹⁷ Cf. Annexe 5

12. LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES PAR LES ELEVES ET ETUDIANTS

12.1 EVALUATION DES STAGES CLINIQUES

A la fin de chaque stage, l'élève remplit un questionnaire d'évaluation concernant le déroulement de son stage et son encadrement. L'élève évalue, entre autre, son degré de satisfaction concernant l'encadrement, la réalisation d'un bilan de mi-stage et sa participation à l'évaluation finale. Pour simplifier le traitement des données recueillies, le questionnaire est transmis aux élèves sous la forme d'un Google Forms®.

12.2 RETOUR AUX RESPONSABLES DE L'ENCADREMENT

Le bilan de ces questionnaires est fait chaque année. En cas de difficultés, le formateur responsable du suivi pédagogique avec le responsable de filière rencontre le responsable du stage.

Ce bilan est présenté à l'équipe de direction du CFPP.

Un retour aux responsables de l'encadrement est également réalisé dans les plus brefs délais lorsque l'élève décrit en cours de stage ou lors du suivi pédagogique de fin de stage des situations/actes contraires aux valeurs professionnelles ou allant à l'encontre des règles de bonnes pratiques de l'exercice soignant. Le Directeur de l'IFAS est informé de la teneur de ces éléments ainsi que le contenu des échanges avec l'équipe d'encadrement du lieu de stage.

13. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE

13.1 PRESTATIONS PROPOSEES AUX ELEVES AS

13.1 .1 CDI

Un centre de documentation et d'information est accessible au sein du CFPP pour les étudiants/élèves ainsi que pour les professionnels des HCC.

De nombreuses fonctionnalités sont proposées sur le site du CDI : <https://doc.cfpp-colmar.fr/>

- informations pratiques
- recherche documentaire
- liens utiles

Une vidéo de présentation est proposée par notre documentaliste et accessible via la plateforme Youtube®: <https://youtu.be/d0cGqXGUo50>

13.1.2 Trousseau de tenues professionnelles

Un trousseau de 5 ensembles «tunique/pantalon» est proposé aux élèves contre une caution de 60 euros. Le blanchissage des tenues est offert.

13.1.3 Restauration

Différents modes de restauration sont proposés aux élèves :

- Restaurant du personnel des HCC : n'ayant pas d'accès au Resto U, des tarifs préférentiels sont proposés aux étudiants/élèves. *Le règlement intérieur des HCC s'y applique.*
- Cafétéria du CFPP : des distributeurs automatiques de snacks, sandwichs et boissons sont disponibles et accessibles au niveau de la cafétéria à l'aide de la carte du prestataire fournie contre caution en début d'année de formation
- Restauration rapide : de nombreux points de restauration rapide ou de supérettes sont rapidement accessibles à pied autour du CFPP.

13.1.4 Hébergement

Les Hôpitaux Civils proposent des logements soient au sein de l'enceinte de l'hôpital soit en collaboration avec les services de logement de la ville de Colmar. Ces logements peuvent être employés sur la période d'un stage ou sur l'ensemble de la scolarité.

Une demande préalable peut être formulée auprès du service des logements des HCC lors de l'inscription.

13.1.5 Bureautique

Les étudiants/élèves ont accès à la location d'ordinateurs portables (dans la limite de 20 par an pour l'ensemble du centre de formation). Une caution de 150 euros est demandée lors de la signature de la convention de prêt. (cf. chapitre 4.3)

Les étudiants/élèves ont également accès à des photocopieurs pouvant imprimer des documents au format Pdf uniquement. Le papier est à la charge de l'étudiant/élève, le CFPP fournit les toners d'impression.

13.1.6 Consultation psychologique

Une consultation psychologique gratuite de 1h renouvelable une fois est proposée aux étudiants/élèves qui en éprouvent le besoin. La finalité de ce projet est d'aider, accompagner et prendre en charge des étudiants/ élèves en difficulté avérée ou potentielle pour leur permettre de préserver ou de restaurer leur santé et de concilier exercice professionnel et projet de santé et de vie.

Les objectifs visés sont :

- Dépister les souffrances/difficultés des étudiants en lien avec leur formation
- Accompagner les étudiants/élèves dans leurs difficultés de prises en charge de personnes durant leur formation
- Orienter les étudiants/élèves vers les structures de prises en charge les plus adaptées en fonction de leurs besoins
- Mettre en place une stratégie complémentaire de prévention de la rupture de formation

13.1.7 Aide alimentaire

Une armoire située dans le couloir en face de la salle de réunion SRØØ est régulièrement approvisionnée, à l'aide de dons, de denrées alimentaires non périssables accessibles à toute personne en précarité alimentaire. Cette armoire est accessible aux horaires d'ouverture du centre de formation.

Des actions ponctuelles proposées par des particuliers ou des collectivités complètent ce dispositif d'aide alimentaire.

Les formateurs et l'équipe de direction avec l'aide du service social des HCC peuvent fournir aux étudiants/élèves en difficultés les coordonnées de personnes ou services à contacter pour obtenir une aide temporaire, ponctuelle ou pérenne.

13.2 SECTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE VIE DES ELEVES

Les objectifs et la participation des élèves à cette instance sont décrits au chapitre 3.5

14. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

14.1 EVALUATION INTERNE

Le Centre de Formation des Professions Paramédicales est engagé dans une démarche qualité depuis plusieurs années.

Cette démarche trouve son origine dans la volonté de progresser dans les pratiques pédagogiques afin de s'adapter au public accueilli pour former des professionnels paramédicaux compétents qui répondront au mieux aux exigences et aux besoins de santé de demain. Cette démarche d'amélioration constante permet d'augmenter leur employabilité.

La politique qualité s'articule autour de 2 axes majeurs :

- Dispenser des formations initiales et continues en respectant les engagements déclinés dans les projets pédagogiques en terme de performance des enseignements dispensés et conformes aux exigences des étudiants/élèves, stagiaires, tutelles, partenaires de stage, des référentiels de formation et textes réglementaires
- Améliorer la satisfaction des étudiants/élèves, des intervenants et répondre au mieux aux attentes des tutelles et partenaires

Les apprenants sont au cœur de la démarche qualité et sont ainsi régulièrement sollicités pour apporter leur avis, suggestions et propositions d'amélioration.

Différents moyens de recueils sont utilisés : échange avec un membre de l'équipe pédagogique ou administrative, bilans d'année ou à l'issue des stages, participation des délégués à la section relative à la vie étudiante, déclaration d'événements indésirables. Les membres du personnel et les intervenants sont également sollicités régulièrement.

Les critères sont :

- la qualité de la vie institutionnelle
- la qualité de l'accompagnement pédagogique
- la qualité de l'accompagnement administratif
- la qualité de la transmission des informations aux étudiants
- l'expression des employeurs
- l'expression des intervenants
- les données et résultats recueillis sont pris en compte pour l'amélioration des prestations proposées

14.2 EVALUATION EXTERNE

Après avoir satisfait dans un premier temps aux exigences du label Datadock® en juillet 2017, le CFPP a décroché la certification Qualiopi® avec une durée de validation du 12/07/2021 au 03/08/2024 puis la validation de l'audit de renouvellement jusqu'au 03/08/2027.

Cette nouvelle exigence nationale inscrite à l'article 6 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » s'est imposée au CFPP puisque les formations des apprenants sont financées en majorité par des organismes financeurs privés ou publics.

Cette certification a été l'occasion de présenter à l'auditeur la démarche qualité initiée depuis 2015.

A l'issue de l'audit, les points forts identifiés portent notamment sur le management de la qualité, la coordination pédagogique, l'ingénierie multimodale, l'accompagnement adapté et

individualisé des bénéficiaires et l'adaptation, anticipation et capitalisation des bonnes pratiques au sein des trois filières de formations du CFPP.

L'évaluation du projet pédagogique, repose sur la mise en œuvre des moyens décrits dans celui-ci et aussi sur l'analyse des résultats.

L'évaluation du projet pédagogique sera régie par les critères et les indicateurs fournis :

- par Datadock®
- par le Référentiel National Qualité (Qualiopi®)

Critères d'évaluation	Indicateurs
Conformité	<ul style="list-style-type: none"> - Respecte le cadre réglementaire de la formation - Actualise chaque année (numéro version et année) - Définit les modalités de diffusion (étudiants/élèves, partenaires, tutelles...)
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> - Répond à des orientations professionnelles actuelles (concepts, valeurs...) - Tient compte des évolutions de l'environnement de santé - Enonce le projet en termes d'objectifs - Enonce les processus et procédures d'apprentissage - Explicite les choix de programmation de l'alternance entre la formation clinique et théorique
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> - Répond aux compétences professionnelles attendues - Répond aux évolutions d'exercice professionnel - Explicite le dispositif d'évaluation - Explicite le dispositif de suivi pédagogique
Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Enonce les ressources disponibles (humains, matériels, stages...) - Décrit l'organisation de l'équipe pédagogique et du système d'encadrement
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoit un système d'analyse des résultats - S'appuie sur une démarche qualité d'évaluation du projet
Efficience	<ul style="list-style-type: none"> - Intègre la dimension économique (qualité/coût)

15. ANNEXE 1

Synthèse blocs de

compétences –

Modules de

formation –

Domaines d'activités

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences	Activités	Domaines d'activités
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation	1 - accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale: 147 heures	DA1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités 168 heures
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>	Evaluation des compétences en stage	2 - identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates Repérage et prévention des situations à risque : 21 heures	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation comportant une évaluation des connaissances en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien	3- observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé : Evaluation de l'état clinique d'une personne : 77 heures	DA2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier 294 heures
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. Mise en œuvre		4- collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants		des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>	avec le module 5 Evaluation des compétences en stage	prévention des risques Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement : 182 heures	DA3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants 91 heures
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée		5 - installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de manutention Accompagnement de la mobilité de la personne aidée : 35 heures	
	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée	6- accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage : 70 heures	
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Evaluation des compétences en stage	7 - accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels : 21 h	

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage	8- entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins : 35 heures	DA4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention 35 heures
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		Evaluation des compétences en stage	9- repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée	10 - transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités : 35 h	DA5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités 105 heures
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques		Evaluation des compétences en stage	11- organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques : 70 heures	

16. ANNEXE 2

Description des modules de formation

MODULE	OBJECTIFS et STRATEGIE PEDAGOGIQUE
<p style="text-align: center;">Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p>	<p>Objectif de formation du module 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le rôle de l'aide-soignante dans les situations de soins de la vie quotidienne • Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de la personne • Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation • Evaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster <p>Les compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage • Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités, et/ou les handicaps, les ressources, les capacités physiques et psychiques de la personne • Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention • Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne • Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne • Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités • Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation • Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne <p>Objectifs pédagogiques :</p> <p>Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, l'élève devrait, à l'issue du module 1, être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins essentiels de la personne et prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de sa famille • Repérer l'autonomie et les capacités de la personne • Respecter toutes les formes d'autonomie de la personne dans le respect des droits des patients • Apporter son aide pour la toilette, l'habillage, la prise de repas, l'élimination et le déplacement en l'adaptant aux besoins et aux capacités de la personne et en respectant sa pudeur et les règles d'hygiène • Mobiliser les ressources de la personne, lui proposer des activités contribuant à maintenir son autonomie et à créer du lien social • S'approprier les savoirs théoriques et procéduraux concernant la personne, la santé, le soin, et les règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les activités de la vie quotidienne • Mettre en pratique les soins à prodiguer auprès des personnes présentant des besoins fondamentaux perturbés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lavage simple des mains ○ Aide à l'hygiène corporelle ○ Aide à l'habillage et au déshabillage ○ Aide à la mobilisation et à l'installation de la personne ○ Aide à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire ○ Aide au sommeil ○ Aide à l'élimination ○ Mise en place d'activités de stimulation et de maintien du lien social

Stratégies pédagogiques :

Avant le premier stage, les élèves doivent :

- Avoir un socle de connaissances en lien avec les règles d'hygiène, de sécurité et de confort avant leur premier stage de 5 semaines qui débute à l'issue des trois premières semaines de cours
- Mener une réflexion sur la toilette en travaux dirigés avant l'enseignement des pratiques de soins (hygiène des mains avant ce TD) , puis TD sur la réfection du lit inoccupé et occupé avec les critères du soin s'y rapportant, expérimenter différentes situations sur les comportements professionnels que les élèves seront amenés à vivre en service que ce soit avec les patients ou les soignants, et toilette complète au lit avec pose de bassin et critères du soin s'y rapportant
- Concernant le **raisonnement et la démarche clinique** :
 - o **POUR LA PREMIERE PERIODE DE COURS**, l'équipe pédagogique priorise la pédagogie inversée :
 - Par conséquent, les élèves mènent en tout premier lieu une **réflexion en TD sur les concepts fondateurs de la démarche clinique** (homme, santé, maladie, soins)
 - Puis a lieu le **cours magistral sur les concepts fondateurs de la démarche clinique** (homme, santé, maladie, soins)
 - Ensuite une 2^{ème} réflexion est menée en **TD** en pédagogie inversée **sur d'autres concepts et les critères du soin (autonomie-dépendance-besoins-intimité-pudeur-dignité-respect-bien être-confort-accompagnement)**
 - Ensuite a lieu le cours magistral sur les **autres concepts et les critères du soin (autonomie-dépendance-besoins-intimité-pudeur-dignité-respect-bien être-confort-accompagnement)**
 - L'équipe pédagogique propose ensuite un **cas clinique en TD sur Madame ADELE** pour apprendre à identifier les problèmes de santé selon un raisonnement intuitif. L'élève aide-soignant devra reconnaître les données importantes de la situation et devra mettre en évidence les relations entre ces différentes données pour identifier un problème de santé.
 - S'en suit le **cours sur le raisonnement clinique** pour leur apprendre comment faire une observation objective (les signes cliniques) et à faire un jugement clinique
 - Après ce cours, a lieu le **cours magistral sur le recueil d'informations**
 - **Ensuite, en TD, les élèves classent les informations d'un cas clinique selon la méthodologie du recueil d'informations.** En stage, ils devront faire un travail identique c'est-à-dire faire un recueil d'informations qui sera exploité au retour de stage
 - Pour terminer cette première période cours, l'enseignant présente deux théories de soins (le modèle conceptuel de Virginia HENDERSON et les 11 modes fonctionnels de Marjorie GORDON) que les élèves utiliseront pour analyser un problème de santé
 - o **POUR LA SECONDE PERIODE DE COURS**, l'équipe pédagogique propose une méthodologie pour identifier les problèmes de santé selon les deux théories de soins abordées à la première période de cours :
 - D'abord un **cours magistral sur une méthodologie en fiches – problèmes** pour apprendre à analyser la situation (identifier les problèmes réels et potentiels)
 - Puis, **TD 1 pour illustrer 3 fiches-problèmes** : distribuer un texte qui sera le fil conducteur jusque la fin de l'apprentissage de la démarche clinique
 - Ensuite **Exploitation du travail demandé en stage en TD** (2h30) avec correction individuelle du travail de chaque élève, et leur demander d'analyser la situation afin de trouver les problèmes de santé selon la méthodologie enseignée des fiches-problèmes
 - Puis suivra le **cours magistral sur la présentation des étapes de la démarche clinique avec les objectifs de soins, les actions de soins et l'évaluation** de la situation
 - Ensuite suivra un **TD pour illustrer les objectifs de soins, les actions**

	<p>de soins et l'évaluation de la situation en reprenant le texte fil conducteur avec les 3 fiches-problèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Puis, demander aux élèves un travail à faire en stage sur toutes les fiches-problèmes après avoir réalisé un recueil d'informations complet ○ POUR LA TROISIÈME PERIODE DE COURS (cette partie fait partie du module 03 mais pour une vision globale, cette 3^e partie reste aussi dans le module 01), l'équipe pédagogique propose une mise en pratique de la démarche clinique entière avec le même texte fil conducteur: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Donc, reprendre ce texte fil conducteur lors d'un TD en identifiant tous les problèmes de santé (toutes les fiches-problèmes), en identifiant les objectifs de soins, les actions de soins et l'évaluation de tous les problèmes ▪ Puis cours magistral sur le schéma d'analyse et la priorisation des soins ▪ Puis TD Exploitation du travail demandé en stage sur le recueil d'informations et toutes les fiches-problèmes avec objectifs-actions de soins et évaluation ▪ Pour finir l'enseignement de la démarche clinique du module 03 : synthèse en TD de tous les problèmes de santé sous forme de schéma d'analyse du texte fil conducteur <p>Au retour de stage, de manière progressive, les élèves sont amenés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter le travail demandé en stage lors de l'exploitation de stage et lors de TD afin d'apprendre à faire des liens avec leurs observations des signes cliniques - Acquérir des connaissances dans le domaine de la santé publique, dans le développement psycho-social de l'homme - Approfondir les connaissances sur les besoins essentiels de la personne - Expérimenter différentes situations lors de l'aide aux repas lors d'un atelier « boire et manger »
Module 2 Repérage et prévention des situations à risque	<p>Objectif de formation du module 2 : A l'issue des séquences d'enseignement du module, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, • Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates, • Evaluer ces actions et les réajuster. <p>Objectifs pédagogiques : A l'issue des séquences d'enseignement du module, l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliciter les fragilités potentielles ou les vulnérabilités en fonction des signes identifiés. • Repérer les situations de maltraitance pour la personne et transmettre les informations. • Proposer des mesures de prévention en équipe pluri professionnelle. • Evaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre et les réajuster si besoin. <p>Stratégies pédagogiques : Les cours en lien avec le repérage des situations à risque sont abordés en première période de cours, avant le premier stage, afin de sensibiliser les élèves à cette thématique. Les savoirs théoriques et procéduraux aborderont les activités dans les différents lieux d'exercice. Le repérage et la prévention des risques sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle. Le rôle et la place de l'aide-soignant seront prépondérants dans le repérage et la prévention des situations à risques.</p>
Module 3 Evaluation de	<p>Objectif de formation du module 3 : A l'issue des séquences d'enseignement du module,dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité l'élève sera capable de :</p>

I'état clinique d'une personne	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne. • Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation. • Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude. • Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin. <p>Objectifs pédagogiques :</p> <p>A l'issue des séquences d'enseignement du module, l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'appréhender le fonctionnement général du corps humain • Définir les paramètres vitaux, en citer les normes • Faire le lien entre les paramètres et les fonctions vitales concernées par leur mesure • Effectuer une mesure exacte des différents paramètres • Identifier les signes de douleur et de détresse chez une personne prise en soin • Transcrire avec exactitude les résultats des mesures et les observations • De transposer ses connaissances pour repérer les changements d'état et les situations à risque de la personne • Faire le lien entre les modifications de l'état de la personne et les risques potentiels • Prendre conscience de l'importance d'alerter les interlocuteurs compétents <p>Stratégies pédagogiques :</p> <p>Les cours sur l'observation du patient et sur la recherche d'informations le concernant seront réalisés lors de la première période précédant le premier stage.</p> <p>Il est souhaitable d'étudier l'anatomie physiologie d'un appareil et d'y associer la mesure des paramètres s'y référant.</p> <p>Au retour de stage, les élèves auront la possibilité de s'exprimer sur la réalisation de la prise des paramètres réalisés en stage afin de comparer les écarts constatés.</p>
Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	<p>Objectif de formation du module 4 :</p> <p>A l'issue des séquences d'enseignement du module, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation. • Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster. <p>Objectifs pédagogiques :</p> <p>A l'issue des séquences d'enseignement du module, l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin • Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences • Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins • Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne et en prévenant la douleur • Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation • Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation • Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervenant <p>Stratégies pédagogiques :</p> <p>Les savoirs théoriques et procéduraux et les pratiques seront enseignés selon une graduation qui augmentera progressivement le niveau d'exigences. Ils visent à acquérir les connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.</p> <p>Les enseignements seront dispensés après avoir bénéficié d'un socle de connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en anatomie et physiologie des appareils et des systèmes

	<ul style="list-style-type: none"> • dans l'évaluation de l'état clinique et l'identification des signes • en lien avec les pathologies prévalentes et les situations à risques • en utilisant un vocabulaire professionnel
<p>Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</p>	<p>Objectif de formation du module : A l'issue des séquences d'enseignement du module, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements • Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie • Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention • Utiliser les aides à la manutention (matériels) • Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées <p>Objectifs pédagogiques : A l'issue des séquences d'enseignement du module, l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'acquérir des gestes et postures adaptés à l'état de la personne. • D'appliquer les méthodes de manutention et d'ergonomie enseignées dans le respect des règles de confort et de sécurité. • De choisir le matériel adéquat à l'état de santé de la personne. • De prévenir et soulager le mal de dos. • D'acquérir des bases d'ergonomie pour améliorer son environnement de travail. <p>Stratégies pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A partir d'exercices, l'élève apprendra les techniques de base de manutention dans un ordre chronologique et en augmentant progressivement la difficulté. <p>Contenus de module Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement 2. Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées 3. Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe 4. Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie 5. Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences 6. Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation
<p>Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage</p>	<p>Objectif de formation du module : Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, l'élève-aide-soignant devrait être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles • Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation <p>Les compétences en stage :</p>

- Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale**
- Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité
 - Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle
 - Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique
 - Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin
 - Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

Objectifs pédagogiques :

A l'issue des séquences d'enseignement du module, l'élève sera capable de :

- Accueillir et informer une personne et son entourage
- Ecouter une personne et reformuler ses propos
- Mettre en pratique la communication verbale et non verbale
- Adapter la communication aux différentes situations rencontrées dans les soins
- Accompagner une personne en fin de vie et son entourage
- Eduquer une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie
- Participer à la démarche éthique

Stratégies pédagogiques :

Les savoirs théoriques et les pratiques sont enseignés selon une graduation qui augmentera progressivement le niveau d'exigence. Ils visent à acquérir les connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Ils sont organisés de la façon suivante :

- Chaque élève aide-soignant participe à un TD sur 3 situations relationnelles avant le stage période B qui prépare à l'évaluation, travail qui sera réalisé en stage période B
- Chaque élève aide-soignant participe à un autre TD avant le stage B, qui porte sur l'écriture d'une situation relationnelle vécue en stage A. Pendant l'exploitation du travail réalisé dans chaque groupe, le formateur fait les liens avec les éléments théoriques nécessaires pour analyser leur situation choisie et avec les indicateurs de la grille d'évaluation du Module 6. Aussi, les formateurs présentent 1 cas de situation relationnelle d'une ancienne élève afin que chaque élève puisse avoir un aperçu des attendus en lien avec les indicateurs de la grille d'évaluation et aussi avec les éléments théoriques.
- Chaque élève aide-soignant doit préparer une situation relationnelle vécue en stage période B (= normatif ; 3-4 pages).

Recommandations pédagogiques

Les techniques de base de la communication sont développées.

Un travail approfondi et personnalisé est réalisé sur le comportement au travail et spécifiquement en relation avec les personnes soignées.

Les situations de maltraitance ou présentant des difficultés dans la communication sont analysées.

Le cadre réglementaire est actualisé.

L'évaluation de l'initiation à une langue n'est pas nécessaire pour la validation du bloc de compétences.

Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...

Les différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

-*Initiation à l'alsacien*

-*Approfondissement de la langue française.*

<p>Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</p>	<p>Eléments de compétences : A l'issue des séquences d'enseignement du module, l'élève sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure • Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation • Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation • Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement • Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage. • Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages Objectifs de formation du module : <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure • Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation Objectifs pédagogiques : A l'issue des séquences d'enseignement du module, l'élève sera capable de: <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les règles d'encadrement d'un stagiaire (objectifs de stage, tutorat, évaluation) • Identifier les règles d'encadrement des nouveaux collègues (projet d'encadrement, tutorat, évaluation) Les savoirs théoriques et pratiques visent à acquérir les connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel. Stratégies pédagogiques : Lors de la semaine 1, les élèves ont une table ronde de 3h pour les apports théoriques sur « la formation des pairs et des nouveaux professionnels » avec un cadre de santé formateur en IFAS, un cadre de santé formateur en IFSI et un cadre de santé responsable d'EHPAD ou de service MCO et qui accueille des élèves AS et étudiants en IFSI. Lors d'un TD de 4h en demi-promo en semaine 2, les élèves doivent présenter une démarche de réflexion et d'analyse d'une situation d'accueil ou d'encadrement d'une activité pour un nouvel élève ou un nouveau professionnel en utilisant les concepts théoriques. Pendant ce TD, le formateur leur apporte une méthodologie pour réaliser le travail demandé à l'évaluation. Lors de ce TD, deux travaux d'anciens élèves sont projetés à l'écran (un travail sur l'encadrement et un travail sur l'accueil). Les modalités d'évaluation leur sont présentées à ce moment-là. Lors de la semaine 3, le formateur présente lors d'un TD en demi-promotion sur 2 heures, les consignes pour le travail écrit demandé en stage pour l'évaluation. Il rappelle la méthodologie attendue et distribue un guide à suivre pour réaliser le travail écrit. Les élèves ont déjà été préparés à l'argumentation orale pour le module 6 à ce moment-là. </p>
<p>Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</p>	<p>Eléments de compétence Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques 2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques 3. Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission 4. Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des

	<p>dispositifs médicaux et des déchets</p> <p>5. Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité</p> <p>6. Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention</p> <p>Objectifs de formation du module</p> <p>A l'issue des séquences d'enseignement du module, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées • Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins • Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile • Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures • Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées <p>Objectifs pédagogiques</p> <p>A l'issue des séquences d'enseignement du module, l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les règles d'hygiène de base en utilisant un vocabulaire professionnel • Prendre conscience de l'importance de ces règles et de leur rôle dans la transmission des infections liées aux soins • Les mettre en pratique lors de la réalisation des soins en tenant compte des exigences spécifiques des différents établissements • Les mettre en pratique lors de l'entretien de l'environnement proche de la personne et de l'utilisation des matériels • Décrire les circuits du linge, du matériel et des déchets • Connaître et utiliser les fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits et les protocoles spécifiques <p>Stratégies pédagogiques</p> <p>Le module débute dès la première semaine de formation par les cours effectués pour poser les bases de l'hygiène hospitalière.</p> <p>Les enseignements seront à nouveau mobilisés lors des ateliers pratiques portant sur l'accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (module 1) et lors de travaux dirigés.</p> <p>Ils seront complétés par un atelier pratique sur l'entretien de l'environnement proche de la personne prise en soin et un travail dirigé sur les précautions complémentaires après le premier stage afin de permettre à l'élève de faire des liens avec ce qu'il aura observé sur le terrain.</p> <p>A l'intérieur des groupes d'élèves, le formateur invitera les personnes ayant une expérience dans le domaine (Agent de Service Hospitalier) à partager celle-ci, ce qui permettra d'illustrer les enseignements.</p>
<p>Module 9</p> <p>Traitements des informations</p>	<p>Eléments de compétence</p> <p>Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences 2. Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter 3. Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins <p>Objectif de formation du module :</p> <p>Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, l'élève-aide-soignant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies • Identifier et utiliser les différentes modalités de communication 'écrit, oral, numérique...) • Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à

	<p>transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <p>A l'issue des séquences d'enseignement du module, l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher les informations essentielles relatives à la situation de la personne soignée et les transmettre par écrit et par oral • Expliquer l'importance de la transmission des informations et les moyens de l'assurer efficacement • Expliquer les conséquences d'une mauvaise transmission <p>Stratégies pédagogiques :</p> <p>Les savoirs théoriques, procéduraux et les pratiques seront enseignés selon une graduation qui augmentera progressivement le niveau d'exigence. Ils visent à acquérir les connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.</p> <p>Ils sont organisés de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque élève aide-soignant participe à un cours magistral sur des notions théoriques concernant les transmissions en début d'année en même temps que l'enseignement du module 1 afin de pouvoir mettre en pratique les transmissions lors du premier stage • Chaque élève aide-soignant participe à une démonstration du logiciel Cristal Net (planification des soins et transmissions ciblées) en cours magistral avant le premier stage afin de pouvoir comprendre les transmissions informatisées lors du premier stage • Chaque élève aide-soignant participe à un cours magistral plus détaillé sur les transmissions écrites et orales • Chaque élève aide-soignant participe à des Travaux Dirigés sur la recherche d'informations à transmettre sur 3 cas cliniques • Chaque élève aide-soignant participe à un devoir formatif
<p>Module 10</p> <p>Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques</p>	<p>Objectif de formation du module :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention • Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants • Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation • Identifier les événements indésirables et les non-conformités • Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins • Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences <p>Objectifs pédagogiques :</p> <p>A l'issue des séquences d'enseignement du module, l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de définir le rôle des différents membres d'une équipe pluridisciplinaire - de comprendre les règles d'organisation du travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire - d'effectuer une planification de son travail sur une journée - de connaître les éléments permettant de s'intégrer et de se positionner au sein d'une équipe de soins - de définir un projet d'encadrement - de prendre conscience de la nécessité de s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de la prise en soins - De citer la procédure à suivre en cas d'évènement indésirable

Stratégies pédagogiques :

Les interventions de professionnels des équipes pluridisciplinaires permettront de découvrir leur champ d'intervention (service social, ergothérapie, animation, socio esthétique, gérontologie.....)

Des cours sur les bases des règles d'organisation du travail dans une équipe seront suivis par des exercices d'applications de ces règles lors de travaux dirigés.

Des travaux dirigés communs avec les étudiants infirmiers portant sur la collaboration permettront de préciser les attributions de chacun dans le but de faciliter leur future collaboration.

Le témoignage d'anciens élèves nouvellement professionnels visera à rassurer les élèves pour leur future prise de poste.

Un travail dirigé portant sur l'évolution de la représentation du métier permettra à l'élève de mesurer l'écart entre son entrée en formation et le terme de celle-ci, dans le but de lui faciliter sa future prise de poste.